

Une étude diachronique du suffixe *-ard*

Un examen du sens de quelques mots médiévaux

Tova Erbén

Romanska och Klassiska institutionen
Uppsats på Franska Kandidatkurs, Kandidatuppsats 15 hp
Vårterminen 2017
Directeur de mémoire: Anders Bengtsson
Rapporteurs : Anders Vrethem



Stockholms
universitet

A Diachronic Study of the Suffix *-ard*

A Study of the Meaning of Selected Medieval Words

Tova Erbén

Abstract

This study examines the supposedly pejorative nature of the Germanic derived suffix *-ard* in French medieval words and their contemporary counterparts. The author looks at the words used in medieval writings available in the online database *Frantext Moyen Français*, which features texts dating from the year 1330 to 1502. The study reveals that while a large portion of the words ending in *-ard* in this database can be considered pejorative, a group of words does not carry this connotation, such as words referring to colours or objects. Some words were pejorative in Old French but have lost this connotation over time, while others have disappeared only to reappear centuries later with new meanings. The study also shows that *-ard* was used to form many types of words – nouns, verbs and adjectives – which take their derivation from several different languages (e.g. Latin, Dutch, Spanish etc.). Sometimes it also seems to appear without any obvious reason, for example when it replaces an already existing suffix. Because of the changeable nature of language, words carrying the ending *-ard* must be examined in the context in which they occur in order to be properly understood.

Keywords

Suffixe, valeur péjorative, étymologie, sens, ancien français, moyen français, français moderne

Table des matières

1. Introduction	5
2. Méthode et matériaux.....	5
3. Cadre théorique.....	6
3.1 La dérivation suffixale en <i>-ard</i>	6
3.2 Origines du suffixe <i>-ard</i>	7
3.3 L'étude de Kurt Glaser.....	8
4. Les mots en <i>-ard</i>.....	10
4.1 Mots péjoratifs	10
4.2 Bilan des mots péjoratifs.....	24
4.3 Mots non-péjoratifs.....	25
4.3.1 Couleurs.....	25
4.3.2 Mots corporels.....	26
4.3.3 Animaux.....	27
4.3.4 Mots inanimés	28
4.3.5 Mélioratifs.....	31
4.4 Bilan des mots non-péjoratifs	32
5. Bilan et discussion.....	32
6. Conclusion	33
Bibliographie	35
Ouvrages consultés	35
Ressources électroniques	36

1. Introduction

« Dès les origines, il est visible que la richesse du français comme des autres langues romanes consistera surtout dans la dérivation » - Ferdinand Brunot (1905 : 276)

Parmi les langues romanes, le français est la langue romane qui s'est le plus éloignée de la langue mère latine (Huchon 2002 : 11), en partie à cause de l'influence des langues germaniques, notamment du francique. Le territoire de la Gaule fut touché par les grandes invasions des tribus germaniques autour du V^e siècle, dont les Francs étaient les plus dominants (Wartburg 1993 : 56). Or la langue gallo-romane ne fut pas remplacée par la langue des envahisseurs comme l'avait été le gaulois par le latin ; le francique coexistait avec le parler roman avant de disparaître presque entièrement quelques siècles plus tard (Huchon 2002 : 51). Il a pourtant laissé plus de 600 mots dans le vocabulaire français, entre autres dans le domaine de la vie rurale (*blé*), des parties du corps (*échine*), de l'habillement (*écharpe*), des sentiments ou du caractère chevaleresque (*hardi*), de l'armement (*épieu*), de la guerre (*trêve*) et des couleurs (*bleu*) (Perret 2016 : 35-36). Au-delà des mots, les Francs ont donc également fourni à la langue française le préfixe *mé-* (*mécontent*) et les suffixes *-aud* (*badaud*), *-an* (*paysan*) et *-ard* (*vieillard*) (Perret 2016 : 36).

Dans ce mémoire, nous visons à examiner ce dernier suffixe, *-ard*, de plus près. *Le Petit Robert* dit à propos de ce suffixe qu'il est un « [é]lément, d'origine germanique, de noms et d'adjectifs auxquels il donne une nuance péjorative ou vulgaire » (2007 : 133). Cela soulève les questions suivantes : Est-ce cela le cas avec les mots se terminant en *-ard* dès les origines ? Dans quel genre de mots est-il attesté ? Y a-t-il des cas où il n'est pas employé péjorativement ? Et comment le sens des mots médiévaux en *-ard* ont-ils évolué avec le temps ? Notre hypothèse de départ est que le suffixe *-ard* était dès le début teinté d'une nuance péjorative en français, ce qui reste à examiner.

2. Méthode et matériaux

Dans cette introduction, nous avons consulté les ouvrages suivants : *Histoire de la langue française, T.1 De l'époque latine à la Renaissance* (1905) de Ferdinand Brunot, *Évolution et structure de la langue française* (1993) de Walther von Wartburg, *Histoire de la langue française* (2002) de Mireille Huchon, *Introduction à l'histoire de la langue française* (2016) de Michèle Perret et *Le nouveau Petit Robert* (2007) de Paul Robert.

Pour le côté théorique de ce mémoire, nous consulterons surtout la *Grammaire méthodique du français* (2009) de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, la *Grammaire historique de la langue française* (1908) de Kristoffer Nyrop, *Éléments de linguistique romane* (1967) d'Édouard Bourciez (1967), *La dérivation suffixale en français* (1999) de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier. Nous consulterons également l'*Histoire de la langue française* (1930) d'Albert Dauzat et de *L'aventure des mots français venus d'ailleurs* (1997) d'Henriette Walter. L'étude intitulée *Le sens péjoratif du suffixe -ard en français* (1910) de Kurt Glaser, qui semble être le seul ouvrage dédié uniquement à ce suffixe, a mérité une section à part dans le cadre théorique.

Comme corpus pour l'étude, nous emploierons la base *Frantext Moyen Français*, des textes médiévaux en accès libre. Il est constitué de 219 textes en moyen français qui ont servi pour créer la première version du *Dictionnaire du Moyen Français*. Le DMF est un dictionnaire électronique dont la version actuelle, lancée en février 2016, contient 61 720 entrées et 470 125 exemples. Dans les entrées du DMF, on retrouve des synthèses des définitions faites par d'autres dictionnaires, avec des liens vers les articles de ceux-ci.

Nous nous servirons de cette base de données pour analyser l'évolution des mots se terminant en *-ard*. Plus précisément, nous analyserons tous ceux qui sont attestés dans les textes de *Frantext Moyen Français* entre 1330 et 1502. Comme l'ancienne forme de *-ard* était *-art*, devenu *-ard* sous l'influence du féminin *-arde* (Nyrop 1908 : 166), nous chercherons tous les mots se terminant par *-art* et *-ard*. Nous délimitons le travail en excluant le cas sujet (*-ars*), les formes féminines, le cas sujet le pluriel, les noms propres et les mots dont la terminaison *-ard* coïncide avec une forme identique venue d'ailleurs. Or bien que nous n'ayons pas activement cherché les mots au pluriel, ils figurent parfois dans les exemples tirés des textes.

Ensuite nous tracerons l'étymologie des mots relevés et leur arrivée dans la langue française en regardant l'information des dictionnaires de plus près. Dans ce but, nous consulterons surtout les dictionnaires suivants : le *Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW, 1922-2002)* de Walter von Wartburg, le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e* (1881-1902) de Frédéric Godefroy, le *Dictionnaire historique de la langue française* (2006) d'Alain Rey, *Le nouveau Littré* (2007), le *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)* ainsi que le *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)*.

Dans des cas isolés, nous avons également consulté les ouvrages suivants : le *Dictionnaire érotique: ancien français, moyen français, Renaissance*. (2003) de Rose M. Bidler, le *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1960) d'Oscar Bloch et Walther von Wartburg, l'article *The Etymology of Goliard* (1967) d'Edward G. Fichtner, le *Nouveau dictionnaire étymologique et historique* (1964) d'Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterand, le *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France* (1989) d'Albert Dauzat, le *Dictionnaire de l'ancien français* (2004) de Julien Algirdas Greimas, le *Dictionnaire du moyen français: la Renaissance* (1992) de Julien Algirdas Greimas et Teresa Mary Keane, le *Dictionnaire des étymologies obscures* (1982) de Pierre Guiraud, le *Dictionnaire du français médiéval* (2015) de Takeshi Matsumura ainsi que le *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)* en ligne.

Pour bien saisir leur valeur, nous examinerons également le contexte dans lequel les mots relevés s'emploient. Dans ce but, nous avons parfois eu besoin de consulter des ouvrages externes traitant des textes où ils apparaissent : *La chanson de Roland. 2, Commentaires* (1927) de Joseph Bédier, *Le mystère de saint Martin 1496* (1979) d'Andreu de La Vigne, *The treasure of the city of ladies, or, The book of the three virtues* (1985) de Christine de Pizan, *Registre criminel du Châtelet de Paris, du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392* (1865) d'Henri Duplès-Agier, *Alain Chartier, his work and reputation* (1975) d'Edward Joseph Hoffman, *Le Mesnagier de Paris* (1994) de Georigine Brereton et Janet Ferrier, *Les quinze joies du mariage: les XV joies de mariage* (2009) de Carmelle Mira, *Étude sur les miracles de Notre-Dame par personnages* (1926) de Marguerite Stadler-Honegger, *Le Testament Villon. 2, Commentaire* (1974) et *Le Lais Villon et Les poèmes variés. 2, Commentaire* (1977) d'Albert Henry et Jean Rychner.

Le fait que beaucoup de mots n'apparaissent qu'une seule fois dans le corpus complique notre travail. Ainsi, il est difficile de tirer des conclusions générales sur leur emploi.

3. Cadre théorique

3.1 La dérivation suffixale en *-ard*

En ajoutant un ou plusieurs affixes – préfixes ou suffixes – à un morphème lexical appelé la base ou le radical, on forme des mots (Riegel & al 2009 : 901). Cette base peut être de nature nominale, adjectivale ou verbale, mais également être considérée comme étant porteuse d'une notion syntaxiquement indéterminée, n'appartenant à aucune classe syntaxique précise (Riegel & al 2009 : 901). Or en général, la catégorie grammaticale des mots dérivés par suffixation est différente de celle de leur mot base quand celle-ci est employée comme mot simple, comme dans le cas de *fort* devenu *fortifier* (Riegel & al 2009 : 901). C'est ainsi le suffixe qui détermine la catégorie

grammaticale d'un mot dérivé. Les suffixes eux-mêmes, par contre, ne « peuvent jamais s'employer de manière autonome en dehors des mots dérivés » (Riegel & al 2009 : 903). Contrairement aux constituants d'un mot composé, les suffixes sont des opérateurs sémantiques qui spécifient le type d'opération sémantique à effectuer sur le sens du radical pour construire le sens global du mot dérivé (Riegel & al 2009 : 903-904). La dérivation suffixale peut être faite sur des mots empruntés, comme c'est le cas dans *briefing* qui est la base du verbe *débriefer* en français (Riegel & al 2009 : 901). Elle peut également être exécutée sur des sigles tels que *S.M.I.C.* (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) créant ainsi *smicard*, personne payée au S.M.I.C. (Riegel & al 2009 : 901).

Le suffixe *-ard* peut être employé pour créer des formes agentives et instrumentales ainsi que des substitutions suffixales (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 61). Les agentifs « sont issus de verbes d'action à sujet Nhumain (nom de personne, quelqu'un) » et peuvent être réalisés avec des verbes intransitifs (*brailler*, « Paul est un *braillard* »), des verbes pronominaux (*se vanter*, « Paul est un *vantard* ») ou bien des verbes transitifs (*cumuler*, « Paul est un *cumulard* »). Dubois et Dubois-Charlier contrastent les agentifs en *-ard* avec ceux en *-eur*, en disant que ces premiers sont « parfois plus usuels quand le verbe lui-même a un sens dépréciatif » (1999 : 61), cf. *pleurnicher* → « Paul est un *pleurnichard* », plutôt que *pleurnicheur*. Les formes instrumentales sont « les simples survivances d'un état ancien » (*fouchard*, une serpe à deux tranches) et sont parfois utilisées en argot de métier : « Cet appareil est un *mouchard* » (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 62). Le suffixe *-ard* peut également se substituer à un suffixe neutre pour donner au mot une valeur péjorative (*chauffeur* → *chauffard*, quelqu'un qui conduit mal) ou bien s'ajouter à « des noms d'agents basiques comme *flicard* de *flic* », pour renforcer la valeur péjorative (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 62).

Les dérivations qualitatives avec *-ard*, qu'elles soient péjoratives ou neutres, apparaissent sous forme d'adjectifs nominaux (*pétochard*) et adjectivaux (*furibard*). La base des adjectifs nominaux est souvent un nom issu de la langue populaire ou familière, se référant à des sentiments forts comme la peur et la colère mais également la chance ou la vanité (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 161). Ils suivent souvent un modèle « de patient », selon lequel le sujet de la phrase « devient » ce qu'il a : Paul a *de la chance*. → Paul est un *chançard*. Comme dans le cas de ce dernier mot, ils ont parfois un adjectif équivalent sans valeur péjorative (*chanceux*). La base des adjectifs adjectivaux en *-ard* qualifie une personne ou un comportement d'une manière quantitative (« un peu/très ») : C'est un vieillard *assez moche* → C'est un vieillard *mochard* (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 164). Les adjectifs adjectivaux sont facilement nominalisés en agentif, comme on peut voir dans la dérivation *connard*, un synonyme superlatif de *con*, mais surtout employée comme nom.

Selon la base de dérivation, un mot comme *gueulard* peut donc être interprété comme étant soit un agentif verbal dérivé de *gueuler*, « celui qui gueule, crie fort », soit un adjectif nominal dérivé de *gueule*, « celui qui aime bien manger », ou bien un instrumental également dérivé de *gueule* mais signifiant « l'ouverture supérieure d'un haut fourneau » (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 161). La valeur attachée aux agentifs en *-ard* varie selon le sémantisme du mot et la sphère dans laquelle elle s'emploie (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 183). Les agentifs d'animaux, bien que rares, sont pourtant souvent teintés d'une valeur péjorative : C'est un cheval qui *marche sur la pince*. → Ce cheval est un *pinçard* (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 192). Les formes diminutives d'animaux, exemptes de valeur péjorative, sont également peu habituelles : *corneillard*, « petit d'une corneille » ou « jeune corneille ».

3.2 Origines du suffixe *-ard*

Selon Bourciez, l'apparition du suffixe *-ard(us)* dans le parler latin en Gaule et en Italie remonterait à l'époque mérovingienne entre le V^e et VIII^e siècle (1967 : 197). Provenant de la terminaison germanique *-hart* (Nyrop 1908 : 166), « puissant, dur », cf. anglais *hard* (Walter 1997 : 109), il était à l'origine employé comme second élément dans des noms propres composés (Nyrop 1908 : 166), dont quelques uns sont passés en français : *Bernard* > *Bernhard* (« ours » + « puissant »), *Gérard* > *Gerhard* (« lance » + « puissant ») (Walter 1997 : 109). Selon Nyrop, la signification originelle du suffixe *-ard* aurait disparu très tôt, « peut-être déjà en germanique » (1908 : 167). À partir des noms propres, il fut ensuite adapté à des noms communs (substantifs et adjectifs) désignant des êtres vivants

(Nyrop 1908 : 167). Selon Bourciez, il serait d'abord apparu dans un mot **codardus* (« couard »), dérivé de *coda* (1967 : 197). Plus tard, on aurait également commencé à former des adjectifs à base de verbes : *criard* (de *crier*), *pleurard* (de *pleurer*), et cetera (Nyrop 1908 : 167).

De la fonction qualitative du suffixe *-ard* se serait développé un sens augmentatif, renforçant le sens des mots auxquels il s'ajoute (Nyrop 1909 : 167-168), comme dans *gaillard*, « plein de force et de vigueur », et *veinard*, « qui a de la chance, beaucoup de veine » (TLFi). À partir du sens augmentatif, le sens péjoratif n'est pas très loin, et selon Dauzat (1930 : 215), la valeur péjorative du suffixe *-ard* se serait développée de l'augmentatif et les radicaux verbaux.

À ce sujet il faut aussi noter l'existence d'un autre suffixe d'origine germanique, *-aud*, d'abord *-ald(u)*, également issu de la terminaison dans des noms propres germaniques, plus exactement le *-wald*, dans des noms comme *Answald* et *Grimwald* (Bourciez 1967 : 197). Contrairement à *-ard*, celui-ci aurait dès le début porté une valeur péjorative, ce qui selon Dauzat (1930 : 215) serait caractéristique pour les emprunts aux langues voisines.

Dans le cas du suffixe *-ard*, il y a pourtant un certain nombre d'exceptions non-péjoratives, notamment les mots désignant des objets : *bécard*, *billard*, *bocard*, *bousard*, *brassard*, *buvard*, *corbillard*, *cuissard*, *étendard*, *faucard*, *flambard*, *pétard*, *placard*, *poignard*, *puisard* (Nyrop 1908 : 167). Dans certains de ces mots, *-ard* se serait substitué à d'autres suffixes (surtout *-ar*, *-are*, *-arc* et *-al*, *-at*) dans les formes originelles, comme *poignard* se substituant à *poignal* (la forme au moyen âge) ou *Bollwerk* du néerlandais devenu *boulevard* en français. Nyrop rappelle également le sens diminutif de ce suffixe, lorsqu'il est ajouté à des noms d'animaux : *bichard* (petit de la biche), *louvard* (jeune loup), etc., peut-être sous l'influence du suffixe *-at* (1908 : 168).

Sous forme d'*-ardo*, le suffixe *-ard* entra également en italien, où il exprime de même souvent un sens négatif (Grossman & Rainer 2004 : 217). On le voit dans des mots empruntés au français tels que *bastardo* (« bâtard ») et *vegliardo* (« vieillard »), mais aussi dans quelques créations locales : *bugiardo* (« menteur »), *testardo* (« têtue »), *complotardo* (« conspirateur »)...

3.3 L'étude de Kurt Glaser

Bien qu'elle soit vieillie, l'étude « Le sens péjoratif du suffixe *-ard* en français » de Kurt Glaser, publié dans le journal *Romanische Forschungen* en 1910, semble être la seule étude faite uniquement sur le suffixe *-ard*, présentant ainsi des informations importantes. Le romaniste Glaser examine des mots en *-ard*, de l'ancien français jusqu'à l'époque moderne, qu'il juge péjoratifs. En reconnaissant que l'étymologie parfois obscure des mots en *-ard* cause des problèmes, il n'aborde que les mots dont l'étymologie est suffisamment connue (Glaser 1910 : 932-933). Par « péjoratif » il entend ici « [c]e qui ravale le sens, ce qui se prend en mauvaise part, ce qui donne une idée de dénigrement, un sens défavorable etc » (1910 : 933). Parmi les mots en *-ard* jugés non-péjoratifs, il liste, entre autres, des mots indiquant une propriété (*bécard*, « saumon à longue saillie crochue de la mâchoire inférieure »), une qualité (*pécard*), un sens augmentatif (*fauchard*, « grande faux ») et le sens diminutif (*chevrillard*, « petit chevreuil »), en signalant que ce dernier est plus rare (Glaser 1910 : 933-934).

Il note que le suffixe *-ard*, « qui en tout temps, a été très répandu », a également fourni un grand nombre de mots innovateurs à la langue populaire et familière, ce qui ne se fait pas toujours remarquer dans la littérature (Glaser 1910 : 934). Parmi ceux-ci, on peut citer *griffard*, « chat », et *luisarde*, « lune ». Compte tenu de tous ces mots de sens variés, Glaser se demande alors comment il faut expliquer le sens essentiellement péjoratif de ce suffixe. Il se range à l'idée de Nyrop, selon laquelle le sens péjoratif se serait développé du sens augmentatif, en ajoutant que le sens péjoratif aurait d'abord surgi dans les mots dont le radical avait déjà un sens dépréciatif, tels que *soûlard* et *sotard*. La valeur péjorative de ces radicaux aurait influencé le suffixe lui-même dans ces mots, pour ensuite atteindre d'autres dérivés en *-ard*, comme *lisard*, « qui sait lire, qui aime à lire » mais également « malin, fin en affaires » (Glaser 1910 : 936).

Glaser compare le péjoratif du suffixe *-ard* à celui des autres suffixes péjoratifs en français, notamment *-ald*, *-asse*, *-aille*, *-in*, *-on* et *-âtre*. L'origine du suffixe *-ald*, « le suffixe qui se rapproche le plus de la terminaison *-ard* », a déjà été traitée dans le chapitre précédent. Comme *-ard*, il apparaît d'abord dans les noms propres germaniques, pour ensuite s'étendre dans des noms communs désignant

des personnes et des animaux, souvent dans un sens péjoratif : *pataud*, *lourdaud*, *crapaud*... (Glaser 1910 : 937).

Dans *-asse*, issu du suffixe féminin latin *-acea/-acia*, il s'agit d'un suffixe de signification d'abord collective et augmentative, qui prend un sens péjoratif dans des mots tels que *bestiasse*, *paperasse* etc, « l'idée de grandeur, prise en mauvaise part, ayant engendré l'idée de la grandeur démesurée et, par conséquent, difforme. » (Glaser 1910 : 937). Dans certains mots féminins et péjoratifs en *-asse*, comme *blondasse* et *fadasse*, la forme féminine est également employée pour des êtres masculins. Un autre suffixe français issu du latin (*-alia*) est *-aille*, exprimant lui aussi un sens collectif qui s'approche du péjoratif. Glaser nomme entre autres *ferraille* (« déchets de fer », *TLFi*) et *valetaille* (« [e]nsemble de valets », *TLFi*), en ajoutant que le sens péjoratif de ces mots est d'origine relativement moderne.

Dans les suffixes *-in* et *-on*, également issus du latin, c'est dans la signification diminutive qu'il faut comprendre le sens péjoratif, « l'idée de petitesse engendrant le mépris » : *galantin*, *plaisantin*, *fanfaron*, *grognon*... (Glaser 1910 : 937). Les terminaisons issues du suffixe latin *-attus/-ottus/-ittus* suivent également ce modèle, exprimant un sens diminutif dans des mots comme *louvât* et *îlot*, mais un sens péjoratif dans *bellot* et *vieillot* (Glaser 1910 : 937-938). Finalement, il mentionne aussi le suffixe *-âtre*, « qui a conservé la valeur dépréciative du suffixe latin *-aster* » (Glaser 1910 : 938), dans des mots comme *marâtre* (« [m]ère cruelle qui maltraite ses enfants », *TLFi*) et *bellâtre* (1. « [p]ersonne dont la beauté est fade », 2. « celui qui, se sachant ou se croyant beau, prend des airs avantageux », *TLFi*). À l'exception de ce dernier, Glaser soutient que le suffixe *-ard*, beaucoup plus que les autres suffixes mentionnés ci-dessus, est d'un caractère essentiellement péjoratif – « c'est le sens vraiment vivant, le sens par excellence » (1910 : 938).

À ce sujet, il fait remarquer le phénomène des mots en *-ard* tombés en désuétude et substitués par des variantes jugées plus neutres, comme dans le cas de *Niçard* qui se substitue à *Nicien* et *Niçois* (1910 : 940). Glaser insiste également sur la nature changeante de la langue. C'est pourquoi les mots en *-ard* sont facilement influencés par des nuances de sens qui peuvent finir par affaiblir ou complètement englober le sens originellement péjoratif d'un mot. Ainsi, dit-il, « le sens péjoratif n'est pas toujours clairement circonscrit et précisé, et par conséquent souvent difficile à saisir » (1910 : 941).

Pour finir, la catégorie de mots en *-ard* que Glaser considère les plus péjoratifs est celle des mots populaires et familiers (1910 : 942). Ils font surtout partie du vocabulaire des dialectes et de l'argot, mais aussi du « bon français ». Dans ce parler, l'emploi du suffixe *-ard* est souvent lié à la moquerie. « En effet, le sens qui se rapproche le plus du sens péjoratif, c'est le sens plaisant et ironique », d'où des dérivés modernes tels que *pantouflard*, « homme sans caractère, qui se laisse dominer par les femmes » (Glaser 1910 : 942).

Glaser identifie dans son étude seize catégories de mots péjoratifs en *-ard*, indiquant : des qualités de toutes sortes prises en mauvaise part (*esperart*, « qui espère facilement »), l'idée de bavardage (*languard*, « qui a la langue bien pendue »), la manque de courage (*couard*, *fuyard*), l'inclination à pleurer (*pleurard*, *pleurnichard*), à crier fort et mal à propos (*gueulard*, *criard*), des personnes d'un caractère morne et grondeur (*grondart*, *hognart*), l'ivresse (*soûlard*, *soiffard*), la raillerie ou la moquerie (*goguenard*), la bêtise (*sottard*), la tromperie (*trichard*), des particularités ou défauts physiques (*nasillard*, *borgnard*), des personnes de mauvaise vie (*paillard*, *fétard*), des sobriquets de métiers (*mouchard*, « espion [de police] », *cumulard*, « celui qui cumule plusieurs fonctions publiques rétribuées »), le bourreau (*pendard*), la paresse (*traînard*, *flemnard*) et des noms propres à signification péjorative (Pierre *Fessart*, « fessu »). Au sujet de ce dernier, Glaser ajoute que tandis que le sens péjoratif n'est pas présent dans les noms propres germaniques, il apparaît plus tard dans les noms propres français, souvent sous forme d'un substantif ou adjectif exprimant une mauvaise qualité (1910 : 976-977).

4. Les mots en *-ard*

Dans le *Frantext Moyen Français*, nous avons relevé au total 442 mots se terminant en *-art* (359) et en *-ard* (83). Pour tous ces mots, nous avons vérifié s'ils se trouvaient aussi dans le *DMF*. Si cela était le cas, nous avons également étudié l'étymologie proposée par les dictionnaires enfin de pouvoir constater s'il s'agissait de la terminaison *-ard* ou bien d'une terminaison homographe venue d'ailleurs. Une grande partie des mots étaient des noms propres, souvent signalés par une majuscule. Or comme les noms propres peuvent avoir pour origine des mots existant, nous avons vérifié s'ils se trouvaient aussi comme noms nominaux ou adjectivaux dans le *DMF*. Si cela était le cas, nous les avons inclus dans l'étude. Finalement, il nous restait 46 mots (nom propres purement employés comme noms propres exclus) dont la terminaison était effectivement ou potentiellement issue du suffixe *-ard*. Parmi ceux-ci, nous avons identifié 29 mots péjoratifs et 15 mots que nous avons jugé comme étant non-péjoratifs : 9 mots inanimés, 3 noms de couleur, 2 mots corporels, 2 noms d'animal et 1 mot mélioratif.

4.1 Mots péjoratifs

Bâtard

Ce mot apparaît pour la première fois en 1060 en latin médiéval comme *bastardus* (*FEW* XV-1 1969 : 74). Son origine a été contestée, mais il est plus probablement dérivé du germanique *banstu*, au sens possible de « mariage avec une seconde femme de rang plus bas » (Rey 2006: 349). La condamnation de la polygamie suite à la christianisation des Germanes expliquerait alors le suffixe *-ard* et le sens péjoratif de ce mot. Selon Rey, *bâtard* aurait d'abord été utilisé comme anthroponyme, pour ensuite, vers 1150, devenir nom commun. « Dès cette époque, il reçoit une valeur péjorative, voire insultante, sauf quand il s'agit de grandes familles, où le mot est parfois intégré au nom » (Rey 2006: 349).

Parmi les textes de *Frantext*, *bâtard* apparaît pour la première fois en 1350, dans le roman *Bérunus* d'un auteur anonyme:

- (1) Après ce, li vieulx roys et la roïne sa
fille morurent en brief temps, ne nul hoir de la
meschine ne demoura a Ysopes. Dont s'assemblerent
li baron du royaume, et vouldrent a Ysopes
toulir la couronne et faire roy un **bastart**, qui
estoit filz du roy anciën. Cilz bastart avoit nom
Amahus. (p. 150)

C'est la seule partie du texte où le mot *bâtard* est utilisé, et cet usage est, selon nous, ouvert à interprétation. Amahus n'est pas le fils légitime de l'ancien roi et donc « bâtard ». L'usage pourrait alors être considéré comme plutôt neutre. Or, en sachant qu'un enfant illégitime d'un roi n'a normalement pas droit au trône, on pourrait quand même le catégoriser de préférence comme péjoratif.

Dans le texte satirique *Le miroir de mariage* (1385) d'Eustache Deschamps, l'usage de ce mot est moins ambigu:

- (2) Qu' elle avoit a son Dieu promise:
Les armes fait prandre et le non
A ce **bastart** de son baron
Qui d' un autre est fil, et non digne
De porter en fraudant la ligne
Du pere a l' enfant putatif. (p. 349)

Celui qui est né hors mariage n'est pas digne de porter la ligne « en fraudant », surtout comme on ne peut même pas être sûr que cet « enfant putatif » est vraiment celui qu'il prétend être. Cela nous laisse catégoriser l'emploi de *bâtard* chez Deschamps comme strictement péjoratif.

Le texte suivant en ordre chronologique, *Registre criminel du Châtelet* (1389-92), nous présente un aperçu moins littéraire sur l'emploi de ce mot. Ce registre, renfermant une centaine de procès criminels notés par des clercs de la cour, contient l'instruction, les interrogatoires des accusés ainsi que les jugements rendus de chaque affaire (Duplès-Agier 1865 : vij). Dans ces manuscrits, le mot *bâtard* figure surtout dans les noms des prisonniers ou des autres personnes mentionnées :

- (3) [...] il estoit venus oudit
Chastellet, et avec soy apportoit certaines confessions et
procès fais par Hennequin du Bos, dit le *bastart* de Gonnignies,
que l' en dit estre de present prisonnier ou Chastellet
de Paris, et que par mesdiz seigneurs de parlement
avoit esté entendu que ledit *bastart* avoit esté emprisonné
du commandement de mondit seigneur le prevost ou son
lieutenant, et, pour ce, avoient ordonné et appointé, et
aussi commandé audit maistre Jehan de Cessieres, que ledit
procès et confession dudit *bastart* il apportast par devers
mondit seigneur le prevost, et que, veu icellui procès
et ouy ledit *bastart*, ledit mons.. le prevost lui feist
raison et justice [...] (p. 379)

Dans cet extrait, l'on parle des confessions du prisonnier Hennequin du Bos, aussi appelé « le bastart de Gonnignies ». On remarquera que, dans la suite, il est simplement appelé « ledit bastart », et pas « ledit prisonnier » ou « ledit Hennequin du Bos ». Le contexte formel du récit judiciaire indique, selon nous, que le mot *bâtard* est employé comme terme descriptif et non pas péjoratif. Cela est confirmé par l'extrait suivant du même texte :

- (4) OYES lesqueles confessions faites par ledit *bastart*, prisonnier,
ledit mons.. le prevost demanda ausdiz presens
conseillers leurs advis et oppinions comment il estoit à
proceder contre ledit prisonnier (p. 392)

Ici, on réfère d'abord au même prisonnier comme « ledit bastart[, prisonnier] » et ensuite simplement comme « ledit prisonnier », indiquant que l'usage du mot *bâtard* est aléatoire et interchangeable avec d'autres termes plus neutres.

Une grande partie des autres occurrences de ce mot apparaît dans des récits se rapportant à des rois et royaumes, où *bâtard* est parfois intégré au nom, « Guillaume le Bâtard » étant peut-être l'exemple le plus répandu.

Blafard

Ce mot est employé en français moderne pour désigner des choses « d'une couleur terne » (*Littré* 2007 : 202). Il apparaît pour la première fois en 1342 et est issu du moyen haut allemand *bleichvar*, « pâle », composé de *bleich* (« pâle ») et *-var* de l'ancien haut allemand *faro*, dérivé du germanique **farhwa-*, « coloré » (Rey 2006 : 411). On pourrait alors le catégoriser parmi les mots où *-ard* se serait substitué au suffixe d'origine, dans ce cas *-var*. Le changement de suffixe expliquerait alors, selon nous, les deux significations de valeur péjorative de ce mot proposées par le *DMF* : 1) [d'une personne] « mou, affaibli, amolli », 2) [d'une chose] « suspect, mauvais ». Selon Rey, ce premier sens de *blafard* aurait disparu dans la seconde moitié du XVI^e siècle (2006 : 411).

Dans *Frantext*, ce mot apparaît une seule fois dans une traduction faite par Nicole Oresme du *Livre de ethiques d'Aristote* (1370) :

- (5) Et celui qui en ce excede et veult plaire a chascun, se il le fait de son inclinacion et volenté
senz que il tende a autre fin, il n'a pas nom approprié et, par aventure, puet estre apellé *blafart*. (p. 168)

Selon nous, le sens de blafart ci-dessus n'est pas très loin de la première définition du *DMF*, « mou, affaibli », mais correspond mieux à l'une des définitions données par Matsumura (2015 : 405), « complaisant », qui cite le même extrait. Cet extrait et les définitions dans le *DMF* nous permettent de constater que la valeur péjorative de *blafard* existe en ancien français, mais ne semble pas avoir survécu en français moderne.

Busard

Ce mot, désignant un genre d'oiseaux rapaces en français moderne (*Littre* 2007 : 244), proviendrait de l'ancien français *buisson*, « buse », à son tour dérivé du latin *buteo* de même sens (*FEW* I, 655b). Comme la buse était considérée comme moins intelligente et moins rapide que d'autres oiseaux comme l'épervier, ce mot était aussi employé au sens figuré pour désigner quelqu'un de stupide ou lent. Sous une autre forme, il apparaît comme *busard* au XII^e siècle au sens de « homme stupide, méchant », comme présenté par Godefroy, en ajoutant qu'il était employé « [e]n particulier, pour désigner le diable » (I, 755).

Dans *Frantext*, il apparaît pour la première et seule fois dans un ouvrage appelé *L'Art de Dictier* (1392) d'Eustache Deschamps :

- (6) Quant d'esprevier sçavez faire *busart*.
Je ne veuil plus a vous, dame, muser ;
Vous pouvez bien querir autre musart. (p. 285)

Ici, il s'agit sans doute d'un jeu de mots dans les deux sens de *busard*, espèce d'oiseau et « homme stupide », ce qui est corroboré par la rime *busart* : *musart*. Les sources ne donnent aucun renseignement sur l'époque où ce sens figuré et péjoratif de *busard* aurait disparu, mais la *buse* apparentée s'emploie toujours au sens figuré pour désigner un imbécile (*Littre* 2007 : 244).

Coquard

Coquard apparaît au XIV^e siècle et s'emploie régulièrement jusqu'au XVI^e siècle au sens de « benêt, sot » (*FEW* II-2, 862b). Le féminin *coquarde*, par contre, désignait une « femme ou jeune fille légère, coquette » (Godefroy IX, 194). Godefroy donne également la définition « digne d'une coquart » pour la forme masculine, en référence à la signification moderne de ce mot (voir plus bas). Selon le *FEW*, il serait issu de *coq*, un animal qui doit son nom français au son de son cri (II-2, 863).

La première occurrence dans *Frantext* se trouve dans *Le Dit du prunier* (1330) d'un auteur anonyme :

- (7) Et que trop plus aroit a faire
A ung nice *coquart* atraire
Qu'a ung honme sage et courtois (p. 52)

Ici il s'agit, de toute évidence, d'un emploi péjoratif, comme illustré par *nice* (« sot, niais », *DMF*) et l'opposition au *honme sage et courtois*.

En français moderne, ce mot réapparaît en langue argotique au XIX^e siècle, avec la signification « œil », en particulier un « œil tuméfié », au masculin, et « tête », en particulier pour exprimer l'ivresse, au féminin (Rey 2006 : 787). Sans doute s'agit-il d'une dérivation de *coque* à cause de la ressemblance géométrique. Le *coquard* du moyen français, par contre, semble être tombé en désuétude.

Couard

Ce mot apparaît pour la première fois en 1080 (Rey 2006 : 3041) et désigne en ancien français, comme en français moderne, quelqu'un de lâche ou timoré (*DMF*). Il est dérivé de l'ancien français *cuel/coe*, « queue », à son tour issu du latin *coda*, et signifie alors littéralement « qui a la queue basse » (Rey 2006 : 3041). Selon le *FEW*, le suffixe *-ard* donne à *couard* une sens péjoratif explicite, qui correspondrait à l'image du chien peureux qui s'enfuit la queue entre les jambes (II-1, 533b). On

évoque pourtant une autre explication possible dans le mot *coue* de l'ancien français, « derniers rangs d'une armée ».

Dans les textes, *couard* apparaît entre autres dans *Le Lay de Plour* (1349) de Guillaume de Machaut :

- (8) Amis, je fusse moult lie,
S' eüsses cuer plus *couart*,
Mieus vausist a mon esgart
Que volenté si hardie. (p. 290)

Ici, le sujet littéraire se plaint de la mort de son bien-aimé. Elle aurait souhaité qu'il eût un « cœur plus couard » qu'une « volonté si hardie ». Il semble que *couard* soit souvent accompagné de son antonyme *hardi*, dérivé du même mot francique, *hart* (« dur »), que le suffixe *-ard* (Rey 2006 : 1685).

Aucune occurrence de *couard* dans la base de données ne semble proposer un sens sans valeur péjorative de ce mot.

Fétard

Fétard désignait en ancien et moyen français quelqu'un de paresseux ou de négligent (*FEW* III, 482b). On peut suivre sa piste jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Par rapport à la définition du *Littré*, « personne qui aime faire la fête, parfois avec excès » (2007 : 742), on peut constater un changement de sens, ou plutôt la création d'un nouveau mot, qui aurait eu lieu en 1859, d'après l'expression *faire la fête* (Dauzat, Dubois et Mitterrand 1964 : 302). Le *fétard* médiéval, par contre, serait « une convergence du composé de *faire* et *tard* et du dérivé de *fêter* » (Greimas 2004 : 265). Le *FEW* s'oppose pourtant à cette hypothèse de *faire* et *tard*, en raisonnant que ce mot apparaît dès le début comme adjectif (III, 484b). On préfère alors le rattacher exclusivement à l'ancien français *feste*, issu du latin *festā*, « fête ». (*FEW* III, 482b).

Malgré l'ancienne apparition de *fétard* citée par les sources, *Frantext* ne présente que des textes du XV^e siècle contenant ce mot, dont le premier est le recueil de poèmes intitulé *Le Testament* (1461) de François Villon, où se trouve cet extrait :

- (9) Sy prieray pour luy [mon seigneur, l'évêque Thibault d'Aucigny] de bon cuer,
Pour l'ame du bon feu Cotart ;
Mais quoy ! ce sera donc par cuer,
Car de lire je suis *fetart*. (p. 25)

L'usage ci-dessus correspond bien à l'une des définitions des dictionnaires, « paresseux », puisque le sujet lyrique préfère réciter une prière par cœur que de la lire à haute voix : « car de lire je suis fetart ».

Dans un extrait de *La Ressource de la Chrestienté* (1494) d'André de la Vigne, *fétard* prend un sens moins évident, mais toujours péjoratif :

- (10) Il vault trop mieulx soy declarer *fetart*,
Nyce, couart et de lasche couraige,
Que dens le col s'aller bouter la hart
Ains qu'a demy avoir vescu son eaige. (p. 131)

Ici, il s'agit sans doute de l'une des définitions proposées par Godefroy (III, 774), « lâche ».

Frappart

Dérivé de *frapper*, à son tour peut-être issu du francique **hrappan*, « arracher » (Rey 2006 : 1507) ou d'un *frap-* onomatopéique (*FEW* III, 763a), ce mot apparaît au XV^e siècle au sens de « celui qui frappe », c'est-à-dire un « bourreau ». Il y a aussi une phrase fixe, *frère frappart*, qui selon le *DMF* signifie « moine mendiant (et réputé débauché) ». Godefroy la rattache à une tradition de Saint Nicolas en Lorraine, où deux personnes déguisées en l'évêque Saint Nicolas et en un moine nommé *frère frappart* viennent donner des bonbons aux enfants (IV, 128).

Dans *Frantext*, *frappart* apparaît justement dans cette phrase dans *Le Mystère de Saint Martin* (1496) d'André de La Vigne :

- (11) On devoit, de memoire fresche,
Daulber sur ce frere **Frapart**. (p. 435)

Se référant à Saint Martin, le personnage chrétien principal du roman, il ne s'agit pas d'un usage lié à la tradition lorraine, mais plutôt au sens péjoratif proposé par le *DMF*. Peut-être lié à cette signification de moine mendiant et débauché, *frappart* a aussi le sens de « pénis » (Bidler 2003 : 305).

Contrairement à *frappeur*, « celui qui frappe; ouvrier forgeron » (*Littre* 2007 : 785), *frappart* ne semble pas avoir survécu en français moderne.

Goliard

Godefroy définit ce mot ainsi : « gourmand, glouton, goulu, gueulard, débauché », « homme qui se vante de bonnes fortunes, audacieux, menteur », et en désignant la façon de parler: « grossier, libertin » (IV, 306). Il ajoute que ce mot désignait également « un homme qui faisait le bouffon par les maisons », en précisant que l'on l'employait, déjà au début du XIII^e siècle, pour désigner « des associations d'étudiants turbulents et tapageurs qui s'occupaient de boire, de courir le pays et de se livrer à toutes sortes de méfaits ». En 1227, le Concile de Trèves aurait ordonné à des prêtres de ne pas laisser les écoliers vagabonds, dits « Gollards », chanter à l'office divin. Le *TLFi* présente une définition un peu différente et plus précise de ce mot : « Clerc étudiant pauvre, en marge de l'Église, vivant de mendicité ou d'expédients, parfois au service de condisciples riches, écrivant souvent une littérature satirique ».

Le *FEW* rattache *goliard* au latin *gūla*, « gorge », devenu *gola* en ancien français (IV, 318a). Le radical *gol-* serait par la suite élargi en *gōlj-* (comme en *goliard*) sous l'influence du nom du géant Goliath, décliné *Goliae* en bas-latin (*FEW* IV, 320a). Le *FEW* confirme aussi les propos de Godefroy, en disant que les termes *familia Goliae* et *Goliardi* (latin médiéval) étaient deux termes internationaux pour désigner des étudiants errants. Le *TLFi* cite pourtant une autre étymologie possible, présentée par Edward G. Fichtner dans le périodique *Neophologus* (T. 51 1967 : 230-237), selon laquelle *goliard* serait dérivé du radical du verbe protogermanique **gōljan*, « crier, chanter, divertir ». *Goliard* aurait ensuite divergé de son sens originel en ancien français, « bouffon, jongleur », pour prendre le sens de « glouton, gourmand », à cause de l'étymologie populaire le rattachant à *gole* (*gueule*) et à Goliath, symbole des ennemis de l'Église.

La seule occurrence de *goliard* dans *Frantext*, où il n'est pas employé comme nom propre, se trouve dans *Le Livre de Trois Vertus* (1405) de Christine de Pizan :

- (12) Et par elle voye tenir, n'est point de doubt, appellant Dieu en son
aide, que il n'y aura si **goliart** dont elle bien ne se delivre ; et se
ores trouvoit aucun si mauvais que elle ne peust, comptast son
fait a justice, qui pitié en aroit, et y seroit pourveu. (p. 213)

Dans ce livre, l'auteur donne des conseils à des femmes de différentes classes sociales sur la façon de s'amender et bien vivre sa vie. Dans le chapitre d'où est tiré l'extrait ci-dessus, elle s'adresse à une prostituée qu'elle exhorte à quitter sa profession immorale et à se consacrer à une vie vertueuse consistant à aider les autres ou être au service de Dieu. Sarah Lawson traduit *goliart* par « debauchery » (« débauche ») dans sa traduction anglaise de cet œuvre :

And by adopting this course there is no doubt (calling God to her aid) that she can be freed from any debauchery, no matter how great, and if she then finds some bad person whom she cannot resist, immediately she must tell her problem to a magistrate, who will take pity on her, and she will be resolute. (de Pizan 1985 : 173).

À en juger par les dictionnaires, ce mot ne semble plus être en usage en français moderne.

Hagard

Le *Littre* rattache ce mot à la phrase *faucon hagard*, « faucon qui a été pris après plus d'une mue

et qui ne s'apprivoise pas aisément », ce qui donnerait le sens figuratif: « qui à l'air farouche et sauvage », souvent employé en parlant du visage ou du regard (2007 : 871). Godefroy le traduit « incertain, muable » (IV, 397).

Hagard apparaît pour la première fois à la fin du XIV^e siècle et est d'origine obscure. Une étymologie possible de ce mot est *hague*, forme normande de *haie*, qui aurait donné la distinction entre faucon *mué de haie*, « sauvage », et *mué de ferme*, « domestique » (Rey 2006 : 1676). Or le *FEW* (XVI, 113a) présente comme seule étymologie celle d'un emprunt au moyen anglais *hagger*, « sauvage », apparenté à *hag*, « sorcière ». Ce mot serait alors, probablement, importé par les Anglais, qui l'employaient en rapport avec la chasse au faucon, lors de leurs guerres en France. Le mot anglais *haggard* aurait ensuite été réemprunté au moyen français *hagart*. Or le fait que l'existence du mot *hagger* n'est pas assurée contredit cette hypothèse (*TLFi*).

Dans *Frantext*, la toute première occurrence jamais attestée de *hagard* se trouve dans le texte *Le Ménagier de Paris* (1394) d'un auteur anonyme :

- (13) Esprevier **hagart** est celluy qui est mué de haye; et s' il est
d' un an il tient du sor aucunement, car s' il ne tient du sor, c' est
signe qu' il tient de deux mues. (p. 165)

L'ouvrage en lui-même était destiné à donner des instructions à une nouvelle épouse, et il contient de nombreuses informations liées à des activités de la vie pratique, telles que la maladie des chevaux, les domestiques et la fauconnerie (Brereton & Ferrier 1994 : 7). L'extrait ci-dessus décrit la façon dont on distingue un épervier sauvage plus âgé d'un épervier âgé d'un an qui n'a pas encore mué. L'épervier « hagart » est décrit comme celui qui est « mué de haye », par opposition à celui qui est « mué de ferme », mentionné plus tôt dans le texte.

Une autre occurrence de *hagard* apparaît dans *Le Débat des Deux Fortunés d'Amours* (1412) d'Alain Chartier :

- (14) Quant est de moy, qui peut chacer si chace,
Ou pour voler faucon **haquart** pourchace;
Mais oncq ne fut si gracieuse chace
Que du deduit qui parle face a face,
Bel comme un ange. (p. 177)

Dans ce poème de 1300 lignes, les personnages nobles discutent des armes, de l'honneur et de l'amour (Hoffman 1975 : 85-86). Plus précisément, on discute la question de savoir si l'amour apporte plus de bonheur ou de douleur à l'humain (Hoffman 1975 : 87). Dans l'extrait ci-dessus, le chevalier défendant l'avis que l'amour apporte plus de bonheur compare le plaisir de la chasse à faucon hagard à celle de parler face à face avec la bien-aimée.

L'emploi de *hagard* dans les deux textes est donc lié à la fauconnerie, ce qui le rend difficile de démontrer que *hagard* avait une connotation péjorative en ancien et moyen français – ainsi que le suffixe *-ard* pourrait porter à croire – ou s'il agit d'un mot neutre. Or, cela soulève la question de savoir si un mot signifiant « sauvage » peut avoir une valeur complètement neutre. À cela s'ajoute aussi que sa source possible, le *hagger* du moyen anglais (s'il existait), aurait été dérivé du mot désignant « sorcière ».

Hognard

Dérivé du verbe *hogner*, « gronder, murmurer entre ses dents » (*Littré* 2007 : 897), ce mot désignait un « grondeur » en moyen français (*FEW* XVI, 184a). Son origine est incertaine, mais le *FEW* le rattache à l'ancien français *honir* (*honnir*), « couvrir de honte publiquement, déshonorer », qui aurait donné naissance à ce nouveau verbe et ses dérivations au début du XIV^e siècle, peut-être sous l'influence du verbe *grogner*.

Dans *Frantext*, il y a deux occurrences tardives de *hognard*, avec l'orthographe *hoignard* et *hoingnard*. La première se trouve dans les *Cents nouvelles nouvelles* (1456), un recueil de nouvelles d'un auteur inconnu:

- (15) Il faisoit huy ung pelerinage, demain ung aultre, et /
aussi le plus souvent par ses gens ses devociions et /
offrandes faisoit faire, tant estoit assoté de sa maison, /
voire au mains du regard de sa femme, qui /
miserablement son temps passoit avecques son tresmaudit /
mary, le plus *hoignard* que / jamais femme accoinstast. (p. 85)

La nouvelle d'où vient l'extrait ci-dessus parle d'un homme jaloux qui laisse faire une offrande au Diable pour se guérir de ce mauvais trait de caractère. Les autres adjectifs dans la phrase rendent clair le fait que *hognard* prend ici un sens strictement péjoratif, sans doute celui proposé par les dictionnaires – « grondeur ».

L'autre extrait vient *Des Évangiles des quenouilles* (1466) d'un auteur anonyme :

- (16) Je vous jure comme euvangile que quant une jone fille
mengue acoustumeement lait bouilly en la paelle ou en un pot
de terre, qu' il pleut volentiers et par coustume le jour de ses
nopces. Et si a volentiers mari merancolieux et *hoingnard*, et aussy
ne fault elle pas d' estre souvent crottee et mal patee. (p. 84)

Dans l'extrait ci-dessus, on dit qu'une jeune fille qui boit du lait bouilli dans la poêle ou dans un pot en terre pleurera le jour de ses noces et aura un mari mélancolique et hognard. *Hoingnard*, accompagné de *merancolieux* (« mélancolique »), semble prendre à peu près le même sens que dans l'exemple précédent, curieusement faisant aussi référence à un mari.

Bien que le verbe *hogner* soit toujours listé dans le *Littré*, son dérivé *hognard* ne semble pas avoir survécu en français moderne.

Langard

Dérivé de *langue* (au sens de « organe de la bouche »), ce mot signifie « celui/celle qui parle beaucoup, qui est indiscret, qui dit du mal » (*FEW* V, 359), ou simplement « bavard » (Godefroy IV, 715). Le *FEW* rattache la première attestation de ce mot l'an 1300 (V, 359b), mais dans *Frantext*, il ne figure que dans un seul texte, *Le Mystère de Saint Martin* (1496) d'André de La Vigne :

- (17) PREMIER SERGENT.
C'est trop presché!
SECOND SERGENT.
Ha, quel briffault!
TIERS SERGENT.
Quel gallant!
QUART SERGENT.
Sang bieu, quel *langart*! (p. 323)

Cet échange d'exclamations suit un long propos d'un autre personnage qui semble être sur le point d'être exécuté. Évidemment, *langard* est encore un exemple de la valeur péjorative du suffixe *-ard*.

À en juger par les dictionnaires, il ne semble pas avoir survécu en français moderne. Le *TLFi* cite pourtant un exemple daté de 1909, marqué « médisant ».

Loricard

Ce mot apparaît dans la seconde moitié du XV^e siècle et est défini ainsi dans le *FEW* : « fanfaron, guilleret, qui fait le galant » (XXII-1, 38a). Selon la même source, Gilles Ménage a proposé qu'il pourrait être dérivé du latin *lorica*, « maillage, cuirasse », en disant que les soldats allemands étaient appelés des *loricards* à cause de leurs cottes de mailles. Or le doute plane sur le fait que le mot *lorica* n'existe guère dans l'espace gallo-romain, même pas comme mot d'emprunt, selon le *FEW*.

Une occurrence de *loricard* se trouve dans *Le Mystère de Saint Martin* (1496) d'André de La Vigne :

- (18) L'EVESQUE.
Fol estourdy, glorieux *loricart*,
Estes vous bien si arrogant coquart
De vous venir en ce poinct blasonner? (p. 340)

Cette réponse insultante vient après un débat religieux et montre nettement la nature péjorative de *loricard*, non seulement par les adjectifs qui le précèdent, mais aussi par la rime avec *coquart*.

Encore une fois, il s'agit d'un mot qui ne semble pas avoir survécu en français moderne.

Musard

Dérivé de *muser*, « s'amuser, perdre son temps à rien » (*Littre* 2007 : 1199), ce mot désigne en français moderne, bien que vieilli (*TFLi*), quelqu'un « qui a l'habitude de muser » (*Littre* 2007: 1197). En ancien français, il avait également les sens suivants : 1. « sot, niais », 2. « irréflechi, étourdi », 3. « débauché » (Greimas 2004 : 401-402).

Selon Rey (2006 : 2326), le verbe *muser*, proprement dit « rester le museau en l'air », serait dérivé de l'ancien français non attesté **mus-* (« museau »). Ce dernier est cependant enveloppé de mystère. Le *FEW* (VI-3, 279-282b) le rattache au bas latin *mūsus* qui, à son tour, pourrait être d'origine celte à cause de sa propagation, mais aussi bien une création expressive, comparable au latin onomatopéique *mūgīre*, puisque la formation du son *mu-* exige des lèvres saillantes. Pierre Guiraud (1982 : 416) fait aussi un lien avec *mūgīre*, en proposant un mot latin **musinari*, variante de **muginari* (de *mūgīre*), qui serait passé en roman sous la forme **musare*.

Selon Rey, *musard* serait d'abord attesté comme nom de personne en 1086, pour ensuite apparaître comme nom commun au sens de « sot, niais » en 1150, « paresseux » en 1480 et « flâneur, oisif, qui passe sa vie à des riens » au XVI^e siècle (2006 : 2326).

La première occurrence de *musard* dans *Frantext* se trouve dans *Miracle de Saint Ignace* (1366) d'un auteur anonyme:

- (19) Malassis, c' est un fol *musart*,
Si compère sa foleur chiére. (p. 87)

L'épithète *fol* montre qu'il s'agit bel et bien d'un usage péjoratif, probablement au sens de « sot, niais », à en juger par Rey. Une autre exemple, combinant le verbe *muser* et sa dérivation, vient de *L'art de dicter* (1392) d'Eustache Deschamps:

- (20) Je ne vueil plus a vous, dame, muser ;
Vous pouez bien querir autre *musart*. (p. 285)

Ici, *muser* prend le sens de « perdre son temps à penser à » (Greimas & Keane 1992 : 428), *musard* pourrait alors avoir le sens agentif de celui « qui perd son temps à penser à ». Or il pourrait également s'agir d'un jeu de mots, où *musard* est employé dans son sens commun de « sot, niais ».

De toute évidence, il s'agit d'un mot qui a, dès le début, été teinté d'un sens péjoratif.

Paillard

Issu de *paille*, lui-même dérivé du latin *palea* (« balle de blé »), le sens propre de ce mot est « homme qui couche sur la paille » (Rey 2006 : 2623). Godefroy donne à ce mot les définitions suivantes : 1. « coquin, gueux », 2. « méprisable », 3. « sale », 4. « amant », 5. « concubine » (*paillarde*), 6. « paysan », 7. « valet » (V, 690-691). Il apparut très tôt comme anthroponyme, déjà en latin médiéval comme *Paliardus* et *Paillardus* (Rey 2006 : 2524), mais la raison pour cela n'est pas donnée. Or comme nous avons pu voir avec *bâtard*, les gens médiévaux portaient parfois des noms famille péjoratifs.

Attesté comme nom pour la première fois en 1223, il désignait en ancien et moyen français « un vaurien, un fripon, quelquefois même un vagabond » (Rey 2006 : 2524). En 1380, il apparaît pour la première fois comme adjectif qualifiant une personne, et plus tard, en 1532 chez Rabelais, une chose. Très tôt, déjà au XIII^e siècle, il est employé pour désigner une femme débauchée, tandis que l'équivalent masculin n'apparaît qu'au XVI^e siècle.

À en juger par les nombreuses occurrences dans *Frantext*, ce mot semble rapidement avoir pris de la popularité. La première date de 1350 et se trouve dans *Bérinus* :

- (21) Et il y vint moult apertement, en tel habit
comme il estoit a faire ses pos, si que tous
ceulx qui la estoient, le regardoient a merveilles
pour le meschant et *paillart* atour de lui. (p. 132)

Tout comme Rey l'indique, *paillard* est encore employé nominalement à ce point de l'époque. Le sens exact est difficile à saisir, mais accompagné de *méchant*, on peut supposer qu'il s'agit d'un sens péjoratif.

L'adjectivation de ce mot se manifeste peut-être dans les occurrences suivantes, du *Miracle de Pierre le changeur* (1378) et du *Miracle de Saint Alexis* (1382) respectivement, tous les deux d'un auteur anonyme :

- (22) Passe, passe, truant, *paillart*,
Vuide ma porte. (p. 236)
- (23) De meilleur pitence que d' eufs
Vous norricez, truant *paillart*. (p. 349)

Dans les deux extraits ci-dessus, *paillart* apparaît à côté de *truant*, « misérable, méprisable » (Godefroy VIII, 95). À en juger par l'emploi de la virgule – qui pourrait être un choix de l'éditeur et non pas fiable – il s'agirait d'un *paillart* nominal dans le premier extrait, tandis que dans le second, il pourrait être employé adjectivement, comme épithète pour *turant*.

Paillard apparaît également dans le poème *La Ballade de la Grosse Margot* de François Villon (*Le Testament*, 1461) :

- (24) Vente, gresle, gesle, j'ay mon pain cuyt.
Je suis *paillart*, la *paillarde* [la Grosse Margot] me suyt. (p. 126)

Dans ce poème, où le poète évoque sa relation avec la prostituée Margot, qu'il décrit comme « la paillarde » qui suit le sujet poétique, lui-même « paillart ». Bidler donne pour cette raison, et en listant d'autres exemples, la définition « concubin, putain » à la forme féminine de *paillard*, et à la forme masculin « amant, avec nuance de peu sérieux, qui aime la débauche » (2003 : 474).

En français moderne, l'adjectif *paillard* décrit quelqu'un qui mène une vie dissolue, adonné à la luxure ou bien quelqu'un de grivois, de caractère de la paillardise (*Littre* 2007 : 1296).

Papelard

Signifiant « faux dévot, hypocrite » en ancien français (Greimas 2004 : 438), ce mot est d'origine incertaine. Le *FEW* le rattache au latin *pappare*, « manger », qui avait donné *paper* en ancien français, un mot familier et enfantin au sens pareil (VII, 582a). Celui-ci aurait ensuite donné lieu à **papeler*, un verbe corroboré par des formes dialectales telles que *papeloter*, « bavarder » (*FEW* VII, 588). Le fait que les dérivations verbales en *-ard* n'apparaissent que plus tard, surtout au XV^e et XVI^e siècle, complique pourtant cette hypothèse (*FEW* VII, 589).

Une autre étymologie possible est celle de *papel*, *papal*, un adjectif dérivé de **pape*, qui désignerait les ultramontains tenants du pape, accusés d'hypocrisie par certains auteurs de l'époque (Rey 2006 : 2553). La difficulté de cette hypothèse est due au fait que le mot *papal* n'apparaît pas avant le XIV^e siècle, tandis que le mot *papelard* est attesté pour la première fois en 1190.

Dans *Frantext*, ce mot apparaît pour la première fois dans *Miracle de Saint Jehan Chrisotomes* (1344) d'un auteur anonyme :

- (25) Oil, car je pense une lettre
A faire, plaine de desroy,
La quelle mesdira du roy

Par moz outrageux et vilains,
Et si faite com se des mains
De ce *papelart* fust escripte. (p. 293)

Dans cet extrait, le Diable partage son plan d'écrire une lettre médisant du roi dans le nom de Jehan, « ce papelart ». Ce sens exact est difficile à saisir, mais il s'agit évidemment d'un usage péjoratif.

Dans le *Sermon pour la Noël* (1404) de Jean Gerson, l'usage de *papelart* se rapporte à l'hypocrisie religieuse :

- (26) Les tiers dyent la patenostre du *papelart* pour soy couvrir du mantel
d'ypocrisie et de faintise, et on les congnoist aux oeuvres. (p. 299)

Le tiers dit la patenôte du papelard, mais qui est donc ce papelard ? Peut-être s'agit-il de l'« homme de l'église », comme Godefroy (V, 727) traduit ce mot, et qui selon le *FEW* est à comprendre comme un usage ironique (VII, 587).

Papelard est encore employé en français moderne littéraire pour désigner une personne mielleuse ou doucereuse (Rey 2006 : 2553). On remarquera l'existence de l'homonyme familial au sens de « morceau de papier » (*Littre* 2007 : 1308), qui apparut au XIX^e siècle, soit inspiré de l'autre *papelard*, soit d'une origine dialectale (Rey 2006 : 2554).

Peinard

Le *FEW* (IX, 115b) rattache ce mot à *peine*, à son tour issu du latin *poena*, « châtement ». Il désignait en moyen français un « vieillard rusé et grincheux », un « idiot, ridicule », et dans la phrase péjorative *vieux penard* un « vieillard par rapport à ses prétentions amoureuses » (Greimas 2004 : 466). Cette dernière phrase apparaît pour la première fois en 1549, et selon Rey il semble avoir signifié quelque un « qui se dépense en vain » (2006 : 2634).

La seule occurrence de ce mot dans *Frantext* se trouve dans le texte *Narcissus* (1426) d'un auteur anonyme :

- (27) M'entendez vous, maistre *penart*?
Par mon ame, il est bien cornart (p. 309)

Le *DMF* traduit la phrase *maistre penart* par « vieux pleurnichard », un sens qui semble propre à cette œuvre, mais s'appliquant toujours à un vieil homme, comme dans les définitions de Greimas. La rime *penart* : *cornart* (« niais ») renforce le sens péjoratif.

Il faut aussi noter le changement de sens qui apparut au XIX^e siècle, où *peinard* commença à désigner un vieillard souffreteux et affaibli dans la langue argotique (Rey 2006 : 2634), ce qui, selon Rey, donna lieu au sens moderne de *peinard* : « tranquille, paisible, qui se ménage en évitant les soucis et la fatigue » (*Littre* 2007 : 1345). Guiraud propose que ce changement aurait pu être inspiré du mot *panne/penne*, signifiant « chiffon » (1982 : 429).

Pendard

Dérivé du verbe *pendre*, lui-même issu du latin *pendere*, ce mot signifiait en moyen français un « bourreau » (*FEW* VIII, 176a), mais aussi un « vaurien, fripon » (Greimas 2004 : 467) qui méritait d'être pendu (*TLFi*).

Ce dernier sens de *pendard* apparaît dans un propos fait par le diable Lucifer dans *Le Mystère de Saint Martin* (1496) d'André de La Vigne :

- (28) Palle pelle, pousif, pourry *pendart*,
Par tous les deables soit ton corps desvoré! (p. 368)

Selon Rey, cet usage de *pendard* apparaît pour la première fois onze ans plus tôt, en 1485, et il est plus tardif que la signification « bourreau », qui apparaît au XIV^e siècle (2006 : 2642). Il devint en français classique un « injure affaibli et familier adressé à des inférieurs » (Rey 2006 : 2642), particulièrement populaire chez Molière.

Le sens originel de ce mot péjoratif semble avoir disparu en français moderne, la seule définition donnée par le *Littré* étant « personne qui est digne de pendaison, qui ne vaut rien du tout » (2007 : 1349).

Pillard

Ce mot apparaît en français vers 1360 au sens de « celui qui pille » (*FEW* VIII, 500b). Dérivé de l'ancien français *pillier*, « dépouiller qn de ce qu'il a », il remonterait au latin *pilleum* (*FEW* VIII, 499a). *Pilleum* désignait d'abord un bonnet phrygien en laine que l'on utilisait pour coiffer les esclaves, pour ensuite peu à peu prendre le sens de « morceau de chiffon » (Rey 2006 : 2738). Dans ce sens, il a donné naissance à un verbe *piller* en ancien français, signifiant « déchirer, malmener, houspiller » (Rey 2006 : 2738), d'où le sens moderne s'est dégagé très tôt.

Cet extrait des *Chroniques* (1400) de Jean Froissart illustre le sens de ce mot :

- (29) Et chil *pillart* ronpoient cofres
et escrins et prenoient ce que de bon il trouvoient
dedens, et aussi des plus rices hommes a prisonniers,
et les rançonnoient. (p. 858)

Le *pillard* est décrit comme quelqu'un qui rompt les coffres et les écrins, en prenant ce qu'il trouve de bon dedans. En plus, il rançonne les hommes riches qu'il prend comme prisonniers. Il n'y a donc pas d'ambiguïté dans la valeur péjorative portée par ce mot.

Au XX^e siècle, *pillard* a développé les sens supplémentaires de « (chien) hargneux qui force l'arrêt » dans le domaine de la chasse (Rey 2006 : 2739) et « plagiaire » (*TLFi*).

Poupard

Ce mot désignait en moyen français, comme en français moderne, un enfant au maillot (*FEW* IX, 602a), particulièrement « un bébé gros et joufflu » (Rey 2006 : 2883). Dérivé du latin populaire **puppa*, une variante affectueuse (*FEW* IX, 606) du latin classique *pupa*, « petite fille », il apparaît en langue française au début du XIII^e siècle (Rey 2006 : 2883). Le choix de le catégoriser parmi les péjoratifs peut paraître surprenant. Or dans *Frantext*, l'usage semble en effet être teinté d'une nuance péjorative.

Dans un extrait du *Lais Villon et Les poèmes variés* (1456) de François Villon, il est employé ainsi :

- (30) Et que l'argent, ou la plus part,
Soit employé dedens ces Pasques
A acheter a ce *poupart*
Une fenestre emprés Saint Jacques. (p. 18)

Dans les commentaires de Jean Rychner et Albert Henry sur cet œuvre, *poupart* est traduit par « enfant, gamin », mais ils notent aussi qu'il est employé au sens d'un « coquin, drôle » dans le langage familier (1977 : 22). Bidler confirme cela en dénotant l'emploi ci-dessus comme étant injurieux (2002 : 522). Selon Godefroy, ce mot était également employé pour désigner le pénis (VI, 351), ce qui est répété par Bidler (2002 : 522).

Bien qu'il soit toujours listé dans le *Littré* (2007), *poupard* est considéré plus archaïque que la variante *poupon* du même sens (Rey 2006 : 2883).

Raillard

Cousin de *railleux* mais n'étant plus employé en français moderne, ce mot serait lui aussi dérivé du verbe *railler*, un verbe emprunté à l'ancien provençal *ralhar*, « bavarder, plaisanter », à son tour issu du latin **ragulare* (*FEW* X, 33a). Greimas et Keane (1992 : 525) le traduisent par « plaisantin, joyeux compère » en moyen français, le rattachant au XV^e siècle, à comparer avec la définition du *FEW* (X, 33a), « celui qui se moque », et Godefroy (VI, 560), « railleur, moqueur, plaisant ».

La première occurrence dans *Frantext* date de 1421 et se trouve dans le *Journal* de Clément de Fauquembergue :

- (31) [...] et qu' il y avoit eu certaines autres choses dictes et pourparléez
entre les gens du Roy estans en la compaignie
messire Gauchier **Raillart**, chevalier, avec les Anglois en l' armée [...] (p. 351)

Encore une fois, nous voyons la tendance médiévale de ne pas hésiter à employer des mots péjoratifs comme noms propres, même pas dans le cas d'un chevalier. Dauzat affirme l'existence d'un nom de famille *Raillard* lié au sens péjoratif de ce mot (1989 : 507).

Dans le *Testament* (1461) de François Villon, il semble s'agir d'un usage conforme aux définitions des dictionnaires :

- (32) Ce confort prens, povre viellart,
Lequel d'estre plaisant **raillart** (p. 50)

Ici, le poète invite ironiquement le *povre viellart* à prendre consolation dans le fait que la mort vient pour tout le monde et que l'on peut au moins s'en railler (Henry & Rychner 1974 : 66). Malgré le suffixe *-ard*, le mot *raillart* ne devrait pas être interprété comme aussi expressif que *railleux*, qui était moins fréquent que *raillart* dans le théâtre comique du XV^e siècle (Henry & Rychner 1974 : 66).

Retatinard, regrongart

Ces deux mots apparaissent ensemble dans *Le Mystère de Saint Martin* (1496) d'André de La Vigne:

- (33) Ravissant ris, rural **retatynart**,
Reprehensible, renfrongné **regrongart** (p. 350)

De toute évidence dérivé du verbe *ratatiner* et n'apparaissant que dans le *DMF*, *retatynart* semble être une invention d'André de La Vigne. Le *DMF* traduit ce mot par « individu ratatiné, rapetissé par l'âge », et il s'agit évidemment d'un mot créé pour rimer avec *regrongart*, « grogneur, grincheux » (*DMF*), ce qui va bien avec l'allitération en *r*. *Regrongart*, à son tour, est dérivé du verbe *regrogner*, « grogner contre qqn, réprimander » (*DMF*), et remonterait au latin *grundire*, « grogner », lui-même issu du radical onomatopéique **gru-* (*FEW* IV, 292).

Rocard

Le *FEW* rattache ce mot au verbe régional *roquer*, « heurter », à son tour issu du radical onomatopéique *rok-* (X, 449b). Villon semble avoir été le premier à l'utiliser, comme illustré par l'extrait ci-dessous, d'un poème dans son *Testament* (1461) :

- (34) Mais pour ung viel usé **rocquart** :
De viel porte voix et le ton,
Et ne suis q'un jeune cocquart. (p. 70)

Dans ce poème, un vieil homme se plaint d'une femme qui le ne tient plus pour un jeune homme, « mais pour ung viel usé rocquart ». Godefroy, parmi d'autres, traduit ce mot par « vieux militaire » et « vieux cheval » (VII, 239), mais le *FEW* s'oppose à ces deux interprétations, en les appelant erronées et une « pure invention » (X, 450). Le *FEW* propose dans sa place la traduction « vieillard toussant et acariâtre » (all. « *hüstelnder und griesgrämiger alter* »).

La seconde occurrence de *rocard* apparaît dans l'allitération d'André de La Vigne (*Le Mystère de Saint Martin*, 1496) :

- (35) Radis rayee, roc, robuste roillart,
Regent retrou, ront, rapineux, **rocart**
A quoy, grand deable, vas tu ainsi ronfflant? (p. 350)

Cet extrait semble venir d'un échange entre plusieurs diables qui s'insultent entre eux. Dans l'édition

Droz de ce texte (de La Vigne 1979 : 621), on propose « roquentin, vieux militaire en demi-solde » comme traduction de ce mot, en se référant à Godefroy. Or compte tenu du contexte et de l'opposition du *FEW* à cette définition, cette traduction nous semble douteuse. Il s'agit de toute façon d'un mot de valeur péjorative, comme confirmé par la ligne suivante du même œuvre :

(36) Vilz, vielz, *rocars*, meurtriers, larrons, pillars. (p. 350)

Ce mot de signification incertaine n'a pas survécu en français moderne.

Songeard

Dérivé de l'ancien français *songer*, « rêver », lui-même issu du latin *somniare* du même sens (*FEW* XII, 85b), ce mot apparaît au XV^e siècle (Rey 2006 : 3565) pour désigner un rêveur (*FEW* XII, 86b), quelqu'un de distrait qui n'a pas le sens des réalités mais aussi quelqu'un de pensif (Rey 2006 : 3565).

Dans *Frantext*, il apparaît pour la première fois dans *Le Débat des Deux Fortunés d'Amours* (1412) d'Alain Chartier :

(37) Cil qui jangloit veult songier et soy taire,
Et le *songeart* du joyeux contrefaire,
Et si cuide chascun d'eulx le mieulx faire. (p. 159)

Dans l'extrait ci-dessus, on décrit l'effet que l'amour peut avoir sur des gens. Celui qui bavarde et plaisante veut soudainement se taire et songer, alors que le songeard essaie d'imiter le joyeux. Cela nous laisse supposer que l'on considérait le songeard et le joyeux comme deux traits de caractère opposés.

L'autre occurrence de *songeard* apparaît dans le *Le Mystère de Saint Martin* (1496) d'André de La Vigne :

(38) Quoy que je soye ne *songeart* ne musart,
De tresbon cueur son party je maintiens. (p. 167)

Le fait que *songeart* accompagne *musart*, un mot péjoratif signifiant « qui perd son temps » ou « sot », nous laisse soupçonner que *songeard* était également un mot teinté d'une nuance péjorative.

Tandis que *songeard* est sorti d'usage (Rey 2006 : 3565), la variante *songeur*, elle aussi péjorative en ancien français (*FEW* XII, 86b), est toujours listée dans le *Littre* au sens de « personne qui songe » (2007 : 1754).

Sotard, sottouart

Ces mots, tous les deux dérivés de *sot*, ont le même sens que le mot d'origine, avec la seule différence que *sotard* peut aussi désigner la bécasse (*FEW* XII, 509a). *Sot*, à son tour, est un mot d'origine incertaine (Rey 2006 : 3574) pour lequel le *FEW* propose un mot expressif **sott-*, également présent dans les langues romanes (es. *zote*, « sot ») et slaves (slv. *šutek*, « homme stupide ») (XII, 511). Or Guiraud veut plutôt y voir le latin *sōpire*, « endormir, engourdir », d'après l'expression dialectale *mains sottes*, « mains engourdies par le froid » (1982 : 490).

Sot est attesté pour la première fois en latin tardif dans une lettre adressée à Charlemagne, où l'évêque d'Orléans fait un jeu de mot sur *sottus* (latin tardif) et le nom du philosophe et théologien irlandais Jean Scot[tus] Érigène (Rey 2006 : 3574). En 1155, il est attesté pour la première fois en ancien français. À partir du XIII^e siècle, *sot* commence à apparaître comme synonyme de *fou*, surtout en désignant des femmes (*FEW* XII, 512).

Selon Greimas et Keane (1992 : 597), *sottouart* est attesté déjà au XIII^e siècle, tandis que *sotard* n'apparaît qu'au XVI^e siècle (Greimas 2004 : 570). Or la plus ancienne occurrence de *sotard* dans *Frantext* date de 1494 et apparaît dans *La Ressource de la Chrestienté* d'André de La Vigne :

(39) Soy repentir de grans folyes faictes
Ne peult on pas que ce ne soit a tart,

Et pour ce donc, qui de telz entreffaictes
Se peult garder n'est pas tenu *sotart*. (p. 131)

L'usage semble bien correspondre à la définition de « sot »; celui qui peut se garder des « telz entreffaictes », ce qui semble être d'aller en guerre en Turquie, est plus raisonnable que celui qui doit repentir « de grans folyes faictes », et donc pas *sotard*.

Dans *Frantext*, *sottouart* apparaît pour la première fois dans la pièce *Les Vigiles de Triboulet* (1480) d'un auteur anonyme :

- (40) Comment fut il donc la trouvé?
Pource qu' il estoit esprouvé
Vray sot *sottouart* en sottoys. (p. 233)

Dans le calembour à la dernière ligne, *sottouart* semble être une épithète de *sot*, suivi par le mot *sottoys* (*sottois*) qui veut dire « langage de sot » (Godefroy VII, 488). Il n'est pas évident si l'ajout du suffixe *-ard* crée un mot plus fort que *sot*, où s'il sert seulement comme outil de variation. Dubois et Dubois-Charlier (1999 : 62) constatent qu'*-ard* peut être ajouté à un mot à la base péjoratif, tel que *flic*, mais n'en précise pas l'effet. Les sources ne présentent non plus aucun renseignement sur l'origine de l'*-ou-*intermédiaire de *sottouart*.

N'étant pas listés dans le *Littré*, ces mots semblent être sortis de l'usage en français moderne.

Soudard

Attesté vers 1352 comme *souldar*, puis devenu *soudard* à la fin du XIV^e siècle, ce mot désignait en moyen français un « soldat engagé pour un certain solde » (*FEW* XII, 53a). Le *FEW* le rattache au latin *solidus*, « solide », qui a donné l'ancien français *soudee*, « solde payée aux soldats » (*FEW* XII, 56). *Sou(l)dar(d)* serait une modification suffixale de l'ancien français *soldeier* (1080), devenu *soudoier* vers 1175 (Rey 2006 : 3579), qui désignait la personne touchant cette solde. Le *FEW* explique ce changement de suffixe, apparaissant à l'époque de la guerre de Cent Ans, comme un moyen de distinguer les soldats des compagnies mercenaires, les *soudards*, des *soudoyers* appartenant à l'époque des fiefs et vassaux (XII, 57). On le met en rapport avec le mot *pillard* qui apparut en même temps pour désigner les soldats indisciplinés et pillards des compagnies mercenaires.

Dans *Frantext*, *soudard* apparaît pour la première fois en 1415, dans les *Ballades* de Charles d'Orléans :

- (41) L'arriereban a fait crier Vieillesse.
Las ! fauldra il son *soudart* devenir ?
Le bien que puis avecques elle avoir
N'est que d'un peu d'atrempee sagesse ;
En lieu de ce, me fauldra recevoir
Ennuy, Soussy, Desplaisir et Destresse ; (p. 168)

Le sujet lyrique, sentant que la jeunesse lui échappe peu à peu, se demande s'il lui faudra maintenant devenir le *soudart* de la vieillesse et la mort. Il craint un avenir marqué par « Ennuy, Soussy, Desplaisir et Detresse ». *Soudart* est donc employé au sens symbolique d'un esclave ou d'un domestique, bien évidemment à la valeur péjorative.

Le mot *soldat* remplaça à la fin du XVII^e siècle le mot *soudard* pour désigner un soldat de l'armée nationale (*FEW* XII, 57). La valeur péjorative de *soudard* fut alors renforcée dans la langue familière, où il commença à désigner un soldat indiscipliné et brutale (*FEW* XII, 57).

Souillard

Dérivé de l'ancien français *soil*, qui signifiait à l'origine un baquet ou un creux, lui-même issu du latin *solium*, « siège; baignoire », *souillard* apparut au XIII^e siècle en désignant d'abord un marmiton ou laveur de vaisselle (*FEW* XII, 66-67). Il a également été employé pour désigner un « individu sale » (comme terme d'injure), un « menteur », un « mendiant » et comme synonyme de *souille*, « lieu bourbeux où se vautre le sanglier » (*FEW* XII, 62a).

La première occurrence de *souillard* dans *Frantext* se trouve dans le *Miracle de Pierre le Changeur* (1378) d'un auteur anonyme :

- (42) Pierre, tu es ou fol ou yvre,
Qui aimes miex a *soulart* estre
Povre qu' en bon estat toy mettre
Et honorable. (p. 283)

Cet œuvre raconte l'histoire de Pierre, un homme riche et dur qui a la chance par Dieu de continuer à vivre pour s'amender – ce qu'il fait avec ferveur (Stadler-Honegger 1927 : 116). Dans l'extrait ci-dessus, un roi païen qu'il a convertit au christianisme lui reproche de refuser l'offre d'être hébergé. Le roi le déclare « fol ou yvre » pour préférer être « a soulart » qu'à se mettre en « bon estat ». Cet usage de *a + soulart* n'est pas mentionné dans les dictionnaires, mais nous nous doutons qu'il signifie « de manière souillarde », c'est-à-dire soit sale ou mendiant, puisque le personnage principal se livre à une vie de pénitence très dure après avoir été gracié (Stadler-Honegger 1927 : 116).

En français moderne, *souillard* semble avoir perdu sa valeur péjorative, désignant soit un « [t]rou percé dans une pierre, pour livrer passage à l'eau ou pour en recevoir la chute » soit, à la forme féminine, une « [a]rrière-cuisine dans laquelle se trouve généralement un évier » (*Littre* 2007 : 1762).

Vieillard

Vieillard est une dérivation de l'ancien français *vieil*, « vieux », à son tour issu du diminutif latin *vetulus*, « assez vieux » (*FEW* XIV, 360-361a). Il est attesté pour la première fois en 1155 et fut d'abord employé comme adjectif, la forme nominale n'étant pas attesté avant le XVI^e siècle (Rey 2006 : 4068). L'emploi adjectival s'est gardé jusqu'au XVI^e siècle pour ensuite disparaître, *vieillard* étant aujourd'hui uniquement employé comme substantif.

Comme dans le cas de *bâtard*, la valeur de ce mot semble dépendre du contexte :

- (43) Et puis sy emmenray Roland et Olivier avec moy
maleureux et chetifz, car oultrageusement et follement,
maulvaix *viellart*, tu t'es habandonné de venir en ce païs, dont
tu auras cause de t'en briefment despartir. (p. 30)

Dans cette extrait, venant de *L'Histoire de Charlemagne* (1465) de Jehan Bagnyon, l'usage peut être considéré comme étant péjoratif (« maulvaix viellart »), tandis que dans *Les Decades de Titus Livius I* (1354) de Pierre Bersuire, il y a question d'un hommage :

- (44) lequel ceulz a qui Alixandres se fust combatuz avoient veu *viellart* faisant
oeuvres chevaleureuses. (p. 32)

La forme féminine n'apparaît pas à l'écrit avant 1788 et était d'abord sans valeur péjorative (Rey 2006 : 4068). Le *TLFi* illustre, avec un exemple des carnets de voyage de Victor Hugo datant de 1885, le changement de valeur de ce mot : « Ernée est une affreuse petite ville bête et plate ou il y a une vieillarde hideuse qui tient une horrible auberge. »

Le *Littre* liste *vieillard* en disant qu'elle s'emploie « seulement avec une nuance de mépris dans le style moqueur et satirique » (2007 : 1991). On fait pourtant remarquer qu'elle est aujourd'hui en train de perdre sa nuance péjorative.

4.2 Bilan des mots péjoratifs

Dans cette importante catégorie de mots classés péjoratifs, on peut constater que la plupart se réfèrent à des traits de caractère négatifs (*couard*, « couard », *fétard*, « paresseux », *langard*, « bavard » ...), en particulier la mauvaise humeur (*hognard*, « grondeur », *regrongart*, « grogneur », *rocard*, « vieux grognon ») et le manque d'intelligence (*busard*, *coquard*, *musard*, *sot*, *sottouart*). D'autres sont péjoratifs parcequ'ils sont liés à des professions ou des actes méprisées, comme c'est le cas de *paillard*

et *soudard* (« soldat mercenaire [indiscipliné et brutale] ») et les mots qui signifiaient d'abord « bourreau » (*frappart*, *pendard*).

Certains d'entre eux ne sont pas à considérer comme étant péjoratifs en eux-mêmes, comme c'est le cas de *bâtard* et *vieillard*, dont la valeur dépend du contexte. Dans le cas de *bâtard*, ce mot peut être utilisé pour désigner aussi bien une personne que l'on trouve ne mérite pas le trône (usage péjoratif), qu'une personne qui est déjà roi (*Guillaume le Bâtard*). D'autres, tels que *poupard*, *hagard* et *songeard*, ne semblent pas être péjoratifs à première vue, mais sont pourtant teintés d'une valeur dépréciative quand on examine les connotations et leur usage dans les textes.

Au-delà du sens péjoratif, on retrouve aussi une connotation vulgaire dans des mots comme *frappart*, « moine mendiant (et réputé débauché) » mais également « pénis ». Dans ce cas, il n'est pas impensable que la nature équivoque du verbe *frapper* aurait contribué au sens vulgaire de ses dérivations. Or le fait que même le mot *poupard*, « enfant au maillot », peut être employé pour désigner le membre viril montre que c'est le suffixe *-ard* lui-même, et non pas le radical, qui peut contenir une valeur parfois obscène – sans doute parce que le péjoratif n'est jamais loin du vulgaire. À ce sujet il faut aussi mentionner que de nombreux mots ont un sens secondaire de « débauché » (*goliard*, *musard*, *paillard*).

On remarquera que certains de ces mots qui ont disparu en français moderne existent toujours sous une autre forme. Cela est le cas de *frappart* qui semble avoir été supplanté par *frappeur* (« celui qui frappe; ouvrier forgeron »), *raillard* par *railleur* et *songeard* par *songeur*. Or peut-être s'agit-il tout simplement d'une tendance des dictionnaires à favoriser des mots jugés moins chargés de valeur. L'existence des formes apparentées en *-ard* et *-eur* est pourtant révélatrice de l'interrelation des suffixes et du rôle « péjorativisateur » du suffixe *-ard* quand il se substitue à un autre suffixe pour créer une forme dépréciative, telle qu'elle est décrit par Dubois & Dubois-Charlier (1999 : 62).

Le fait que certains mots soient sémantiquement très nuancés – le *paillard* médiéval pouvait signifier des choses aussi différentes que « coquin », « sale », « amant » et « paysan » – témoigne de la multitude d'usages et d'interprétations possibles des mots en *-ard*. Certains ont également, malgré leur sens, été utilisés comme anthroponyme: *Musard*, *Paillard(us)*, *Bâtard* et *Raillard*.

4.3 Mots non-péjoratifs

4.3.1 Couleurs

Baiart

Ce mot est dérivé de l'ancien français *baille*, « de couleur bai (de la robe du cheval) », à son tour issu du latin *badius*, « brun rouge », qui s'employait aussi pour décrire la robe des chevaux (*FEW* I, 202a). *Baiart* apparaît au XII^e siècle et pouvait signifier à la fois la couleur baie du cheval que le cheval bai lui-même (Greimas 2004 : 54). On en retrouve un exemple dans le *Registre criminel du Châtelet* (1389-92) :

- (45) on lui osta et embla, en sondit hostel, deux chevaux,
l' un grison pommelé et l' autre *baiart*. (p. 15)

Contrairement à *bai*, cette dérivation ne semble pas avoir survécu en français moderne.

Grisard

Issu de l'ancien bas-francique **grīs*, « gris » (*FEW* XVI, 81a), *grisard* apparaît selon le *TLFi* pour la première fois en 1351 et désignait une couleur de nuance grisâtre en parlant d'un cheval. Ce mot pouvait également désigner un cheval de couleur grise lui-même (Godefroy IV, 361), et plus tard, au XVI^e siècle, aussi le blaireau et une espèce de goéland (Rey 2006 : 1649).

Or dans *Frantext*, ce mot apparaît déjà en 1349, dans *Le Jugement du Roy de Navarre* de Guillaume de Machaut :

- (46) Lors fui hors d' esmay et d' effroy,
Se montay seur mon palefroy

Grisart qui portoit l' ambleüre
Moult souëf et de sa nature. (p. 154)

Dans l'extrait ci-dessus, *grisart* semble s'employer soit comme adjectif postposé à *palefroy*, « cheval de marche » (Godefroy 1902 : 261), soit comme nom propre de ce dernier.

Ce mot semble avoir disparu du français moderne, ne s'appliquant plus que pour désigner un type de peuplier et le petit du goéland (*Littre* 2007 : 858).

Liart

Liart s'employait en ancien et moyen français, comme *grisard*, pour désigner une variété de gris en parlant de la robe d'un cheval (*FEW* V, 315b) ou le cheval lui-même (Godefroy IV, 771). Il apparaît en 1160 (Greimas 2004 : 340) et proviendrait du gaulois **liga*, « dépôt », un mot qui serait aussi la source de *lie*, « sédiment que le vin dépose au fond des tonneaux qui le contiennent », encore employé en français moderne (*FEW* V, 314). Peut-être *liart* est-il dérivé de ce *lie*, puisque le marc de raisin blanc est d'une couleur jaune grisâtre (*FEW* V, 316). Il n'est pas à confondre avec *liard*, « monnaie de cuivre valant le quart d'un sou », apparaissant au XV^e siècle et qui pourrait être une dérivation de *liart*, si l'on suppose que ce dernier s'appliquait aussi pour le marc de raisin rouge. Guiraud, de son côté, veut plutôt rattacher *liart* et *liard* au verbe *lier*, au sens d'« alliage », c'est-à-dire un mélange de couleurs blanc et noir dans le cas de *liart*, et un mélange de cuivre et étain dans le cas de *liard* (1982 : 371).

Dans *Frantext*, il apparaît plusieurs fois dans *Melusine* (1392) de Jean d'Arras :

- (47) Atant esvous venir Remondin, monté sur un riche destrier *liart*, que sa dame lui ot tramis, et fut tout couvert de blanc, cheval et harnoiz. (p. 40)

Ici, *liart* est employé pour décrire la robe du *destrier*, « cheval de bataille » (Godefroy IX, 364). En plus, il est « tout couvert de blanc, cheval et harnoiz », ce qui pourrait se référer soit à la robe du cheval, soit à la couverture de celui-ci, ce qui nous semble plus probable puisqu'il est déjà décrit comme étant *liart*.

Comme *baiart* et *grisard*, ce mot de couleur semble avoir disparu du français moderne.

4.3.2 Mots corporels

Javart

Ce mot est attesté en français depuis 1393 pour désigner une tumeur qui apparaît au pied des chevaux ou des bovins (*FEW* IV, 2a). Il serait issu de la base préromane **gaba*, désignant le jabot chez les oiseaux, qui a donné de nombreux mots péjoratifs au sens de gorge, bouche, joue et visage (*FEW* IV, 9). *Javart*, plus précisément issu d'un mot *gavarri* (*FEW* IV, 2a) provenant du sud de la France où la terminaison *-arri* fut substitué par *-ard*, se référerait alors à la paturon du cheval (où le tumeur apparaît) et qui ressemble à un cou (*FEW* IV, 11).

Le Menagier de Paris de 1394 donne des conseils sur les soins d'un cheval :

- (48) Pour gairir de rappe, crappe, et rongne et *javart*, lavez d' uille de chenviz avec eaue batue ensemble; et s' il n' en gairist, il le couvient seignier de la pointe du pié. (p. 140)

Apparaissant dans la compagnie de *rappe*, « chancre, ulcère », *crappe*, « grappe », et *rongne*, « gale », (*DMF*), il n'y a pas d'ambiguïté dans le sens médical de ce mot.

À en juger par un article du *Littre* (2007 : 998) et d'un exemple d'un guide vétérinaire de 1944 listé dans *TFLi*, ce mot semble avoir continué d'exister en français moderne.

Brichouart

Le *DMF* traduit ce mot par « membre viril », en faisant référence à deux pages dans les *Matériaux d'origine inconnue et incertaine* du *FEW*, où deux jeux de société du nom de *briche* sont listés. Dans l'un des deux, l'ancien et moyen français *briche* se réfère à un « petit objet employé dans un jeu de société dans lequel il s'agit deviner chez quelle personne cet objet est caché » (*FEW* XXII-1, 179a).

Dans l'autre, *briche* se réfère au « bâtonnet (dans le jeu de bâtonnet) » et le verbe *bricher* à l'action de « lancer le bâtonnet » (XXII-1, 196b).

Dans *Frantext*, il apparaît dans une histoire des *Cent Nouvelles nouvelles* (1456) :

- (49) Vous cuidiez taster et esprouver le grand /
brichouart de nostre hoste de Saint-Michel; mais, /
par saint Jehan, je vous en ay bien gardée, et garderay (p. 411)

Compte tenu de l'étymologie suggestive dans les jeux de sociétés et l'emploi dans l'extrait ci-dessus, il ne semble pas avoir de raison de questionner la définition du *DMF*.

4.3.3 Animaux

Bidouart

Apparenté au *bidet*, « petit cheval de selle, trapu », ce mot désignait en moyen français un « cheval qui trotte », de l'ancien français *bider* « trotter », d'origine obscure (*FEW* 1, 353b-354). Selon Dubois et Dubois-Charlier, les agentifs en *-ard* se référant aux animaux sont souvent péjoratifs, mais il nous paraît douteux de catégoriser l'acte de trotter comme étant quelque chose de mauvais quand on parle des chevaux.

Dans *Frantext*, il apparaît une seule fois dans la *Sottie du gaudisseur et du sot* (1450) d'un auteur anonyme :

- (50) La ou il serchoit de l'avoine
Pour donner a son **bidouart**. (p. 10)

Employé pour rimer avec *maistre Grimouart* trois lignes plus haut, la valeur sous-jacente est difficile à saisir si l'on l'interprète comme « cheval qui trotte », comme l'a fait Godefroy en citant ce même extrait (1, 645). Bidler, en revanche, l'interprète au sens figuré comme « membre viril » (2003 : 70), ce qui donne un nouveau sens à la phrase entière mais aussi au mot lui-même.

Renard

Renard est dérivé du nom propre francique *Reginhart* (*FEW* XVI, 688a), se composant des radicaux **ragin*, « conseil », et *hart*, « fort », devenu *Renart* en ancien français (Rey 2006 : 3172). Il apparaît comme nom propre d'un renard au XII^e siècle dans l'épopée latine *Ysengrinus*, où le renard déceptif porte le nom Reinardus (*FEW* XVI, 691). Ce phénomène réapparaît dans le récit *Bestiaire* de Guillaume le Clerc en 1211 et dans le *Roman de Renart* du même siècle (Rey 2006 : 3172). Ainsi, *renard* devient peu à peu nom commun pour cet animal, remplaçant l'ancien français *voupil* et *goupil* (*FEW* XVI, 691).

Dans *Frantext*, il apparaît comme nom commun en 1370, dans les commentaires du *Livre de ethiques d'Aristote*, traduit par Nicole Oresme :

- (51) Et dison que le goupil ou **renart** est sage et
l'asne est fol et teles choses, par similitude. (p. 386)

Le fait d'écrire « le goupil ou renart » indique qu'il y avait à cette époque une concurrence entre l'ancien *gou(r)pil* et le nouveau *renart*, et que l'auteur n'a pas pu se décider pour l'un des deux. *Renard* sort pourtant vainqueur de ce combat lorsque *goupil* disparaît au XVII^e siècle (Rey 2006 : 3172).

Comme le renard, sans doute par l'influence des fables, est considéré comme un animal rusé, l'on retrouve aussi ce mot pour désigner des hommes rusés, comme dans l'extrait ci-dessous, venant du *Jouvencel* 1 (1461) de Jean de Bueil :

- (52) " Ha! nostre maistre, dist le conte de Parvanchières, vous
estes ung viel **regnart**, ne savez-vous pas bien que

tousjours aux passaiges on met volentiers quelque
embuche pour attraper les compaignons? " (p. 219)

Nous nous demandons si le suffixe *-ard* aurait pu favoriser la tendance de désigner des personnages rusés par *Renart* dans la littérature médiévale, contribuant ainsi à cette nuance péjorative.

4.3.4 Mots inanimés

Boulevard

Ce mot désignait en moyen français un rempart de terre et de madriers, et, par extension, une place forte (Greimas & Keane 1992 : 71). Il s'agit d'un mot d'emprunt au moyen-néerlandais *bollwerk*, un terme de fortification composé de « planche » et « ouvrage » (Rey 2006 : 470). Il apparaît en français sous la forme *bolevers* avant 1365 (Rey 2006 : 470), mais la terminaison vacille au XV^e et XVI^e siècle et il finit par prendre le suffixe *-ard* (*FEW* XV-1, 178a).

Le sens originel de *boulevard* a vieilli en français moderne désignant aujourd'hui, dès le XIX^e siècle, une « promenade plantée d'arbres autour d'une ville sur l'emplacement d'anciens remparts » (Rey 2006 : 470), ou simplement « toute rue large, plantée d'arbres » (*Littré* 2007 : 221).

Étendard

Au moyen âge, l'étendard désignait d'abord une enceinte marquée dans la terre en un lieu visible (Rey 2006 : 1323) et qui servait de point de réunion pour les combattants de chaque armée (Greimas 2004 : 248). L'origine de ce mot est contestée, mais le *FEW* préfère le rattacher au francique **standhard*, « stable », qui se référerait alors aux drapeaux fixés dans la terre pour marquer cette enceinte, contrairement aux drapeaux accrochés aux lances (XVII, 220). Il est attesté pour la première fois dans la *Chanson de Roland* (1080) comme *estendart* (Greimas & Keane 1992 : 265), s'appliquant qu'à l'enseigne païenne (Bédier 1927 : 386). En moyen français, il commence à s'appliquer pour toutes sortes d'enseignes de guerre (Greimas & Keane 1992 : 265).

Aujourd'hui, *étendard* s'emploie uniquement pour des enseignes de la cavalerie et au sens figuré comme symbole pour le parti sous lequel on se range (*Littré* 2007 : 688).

Godendard

Le godendard était une arme à hampe employée du XIII^e jusqu'au XV^e siècle (*TLFi*). Selon Godefroy, il consistait d'une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes avec un long glaive au bout, en même temps munie d'une pointe latérale qui permettait d'accrocher le cavalier (IV, 300). Il s'employait surtout en Flandre (Godefroy IV, 300), d'où viendrait aussi le mot lui-même, issu du moyen néerlandais *gødendach*, « bonjour » (*FEW* XVI, 47). Ce nom lui aurait été donné ironiquement parcequ'il « donnait le bonjour » à l'ennemi. Le *FEW* n'explique pourtant pas d'où viendrait la terminaison *-(d)ard*. Selon le *DEAF*, ce dernier élément a souvent été rattaché au mot *dart*, « javelot », par étymologie populaire. La seule occurrence de *godendard* dans *Frantext*, apparaissant dans *Le Miroir de Mariage* (1385) d'Eustache Deschamps, contient aussi par hasard une rime *godendart* :
dart :

- (53) Maint en y ot prins et tué,
Ce jour y ot maint coup rué:
D'espîé, de haïche et *godandart*,
De baston, de lance et de dart
D'espées, d'arcs et de saïettes
Leur furent maintes plaies faïctes. (p. 34)

Or nous nous demandons s'il ne pourrait pas s'agir d'un *-ard* instrumental comme décrit par Dubois et Dubois-Charlier en évoquant l'exemple de *fauchard* (1999 : 62). Le *fauchard* étant, outre une serpe à deux tranchants dérivé du verbe *faucher*, aussi une arme d'hast employé au Moyen Âge, issu de *faux* (*TFLi*).

Patard

Le *patard* était une monnaie de faible valeur qui se référait à la fois à une monnaie frappée aux Pays-Bas, en Belgique et dans le nord de la France depuis le XV^e siècle (*TFLi*, d'après Baudhuin, 1968) et à une monnaie des Papes d'Avignon en Provence à partir de Louis XV (*TFLi*, d'après Michel 1856).

Dans *Frantext*, il apparaît dans *Les Cents nouvelles nouvelles* (1456) :

- (54) Tantdiz que le curé disoit la grand /
messe, maistre carme se pourmenoit, attendant que /
quelque ung le feist chanter pour gaigner deux *patars* /
ou trois gros; mais nul ne s' en avançoit (p. 485)

Le *FEW* le liste dans les matériaux d'origine inconnue ou incertaine, mais selon Bloch & Wartburg, il dérive du provençal *patar*, d'abord *patac*, à son tour issu de l'espagnol *pataca*, « pièce d'argent, du poids d'une once » (1960 : 461). La terminaison *-ac* aurait alors été substitué par *-ar(d)*, ce qui nous fait soulever la question de savoir si le changement en un suffixe péjoratif aurait eu lieu pour refléter la faible valeur de cette monnaie.

Au XIX^e siècle, il est devenu terme familier en prenant le sens « sou, centime; très petite somme » (*TLFi*) et aujourd'hui il ne s'emploie que dans les locutions *cela ne vaut pas un patard* et *il n'a pas un patard* (*Littre* 2007 : 1333).

Pennart

Ce mot, issu du latin *pinna*, « plume, nageoire » (*FEW* VIII, 527b), apparaît en au XIII^e siècle pour désigner un « vol en armoirie » (Greimas 2004 : 451), ce que le *FEW* semble préciser comme « [deux] ailes d'oiseaux déployées (dans un blason) » (*FEW* VIII, 527b). Au XIV^e siècle apparaît un homonyme signifiant couteau, coutelas ou poignard (Greimas & Keane 1992 : 467) ou « couteau à [deux] taillants » (*FEW* VIII, 529a). Celui-ci était également employé au sens figuré de « membre viril » (Godefroy VI, 75).

Dans *Frantext*, il est employé au sens de couteau ou poignard dans le *Registre criminel du Châtelet T. 1* (1389) :

- (55) Et dudit badelaire fu feru, il qui parle,
par la teste un ou deux coups avant ce qu' il se meist à deffense; et, ce
fait, sacha un grant *pennart* qu' il avoit pendu à sa sainture (p. 146)

Le *FEW* rattache également ce sens de *pennart* à *pinna* puisqu'un couteau qui est aiguisé sur les deux côtés ressemble à une plume (*FEW* VIII, 535). Le suffixe *-ard* semble alors prendre une fonction instrumentale.

Placard

Ce mot vient du verbe *plaquer*, lui-même issu du moyen néerlandais *placken*, « enduire un mur », qui a pris deux significations différentes au XVI^e siècle (*FEW* XVI, 631). La première se rattache au sens technique du verbe d'origine, « plaquer un mur de mortier » (*FEW* XVI, 631) mais aussi « appliquer une chose plate sur une autre » (*FEW* XVI, 628b), par exemple des étoffes ou des plaques de bois. La deuxième signification de *plaquer* apparaît en langage diplomatique un siècle plus tard : « attacher, appliquer (un sceau) à » (*FEW* XVI, 630a). La première occurrence de ce mot dans *Frantext* apparaît dans les *Mémoires T. 2* (1470) d'Olivier de La Marche :

- (56) La dix huitiesme course, messire Jaques de Lalain atteindit
l' escuyer sur le *placart* au senestre cousté, et la lance
fut bonne et forte, et le fert, qui fut fin et acéré, print
audit *placart*, et de celuy cop fut ledit *placart* faulsé
tout outre jusques à la cuirasse [...] (p. 192)

Ici, *placard* doit se référer à ce que Godefroy décrit comme « partie de l'armure » (VI, 181) et le *FEW* comme « petite targe de joute » (XVI, 629b). Lors d'une joute, un chevalier endommage le placard d'un écuyer avec sa lance, allant jusqu'à la cuirasse de ce dernier.

La deuxième occurrence de *placard* se trouve dans *Interp. Roye*. (1502) de Jean Le Clerc :

- (57) Signé: par Mons.. le duc, " Ruter. " Et
seillé en cire rouge en *placart*. " (p. 266)

La phrase *en placard* se rapporte au sens diplomatique de *plaquer* et se dit d'« un document, une lettre qui n'est pas plié » (*FEW* XVI, 630a).

Au XV^e siècle, il commence à désigner un écrit qu'on affiche sur un panneau pour donner un avis au public, plus précisément un écrit injurieux ou séditieux à partir du XVI^e siècle (*FEW* XVI, 630a). Au même siècle, *placard* commence aussi à développer le sens commun d'aujourd'hui, s'appliquant d'abord à l'assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'un chambranle jusqu'au plafond, pour ensuite désigner un armoire au XVIII^e siècle (*FEW* XVI, 629b).

Placard, « ce qu'on plaque » (*Littre* 2007 : 1397), prend alors des sens différents selon le sens qu'on rattache au verbe *plaquer*. Le suffixe *-ard* semble parfois donner une valeur péjorative à la dérivation, comme dans le cas d'un écrit injurieux, mais pour la plupart des cas il a une fonction strictement instrumentale et neutre.

Plumard

Le *plumard* apparaît en moyen français vers 1480 pour désigner un panache (*FEW* IX, 85a), c'est-à-dire un ornement de plumes, particulièrement un casque, qui surmonte la coiffure (*DMF* 2015), comme dans l'extrait ci-dessus du *Voyage de Naples* (1495) d'André de La Vigne :

- (58) Petiz *plumars* de faisans et d' ayrons,
Bien enrichiz par tout les environs
De perleries et de belles paillettes (p. 213)

Il est dérivé de *plume*, à son tour issu du latin *pluma*, « duvet » (*FEW* IX, 85a). En français moderne, *plumard* commença à désigner « lit » en langue argotique du XIX^e siècle, pour ensuite devenir partie de la langue familière (Rey 2006 : 2799).

Poignard

Désignant une arme blanche dont la lame est courte, tranchante et assez large (*TFLi*), ce mot est attesté pour la première fois vers 1460 (Rey 2006 : 2810). Or dans *Frantext*, il apparaît déjà dans le poème *Ballade de Fortune* de François Villon (*Le lais Villon et Les poèmes variés*), daté de 1456 :

- (59) Holofernés l'idolastre mauldiz,
Qu'occist Judic - et dormoit entandiz -
De son *poignart* dedens son pavillon. (p. 56)

Dans l'extrait ci-dessus, Villon fait référence au mythe biblique de la jeune veuve Judith, qui pour sauver son village d'une attaque séduisit et décapite le générale Holopherne de sa propre arme, ce que Villon a donc choisi de désigner comme un *poignard*.

En ce qui concerne l'histoire de ce mot, il serait question d'un changement de suffixe dans le mot *poignal* du même sens, lui-même une substantivation de l'adjectif *poignal*, « qu'on tient à la main, au poing, qu'on manie avec le poing », issu de l'adjectif latin **pugnalis* (*FEW* IX, 512-513). Selon le *FEW*, on aurait substitué le suffixe *-al* par *-ard* soit à cause de la signification personnifiante (all. « perzonifiererende bedeutung ») du suffixe *-ard*, soit sous l'influence des mots comme *hansart*, « couperet » (IX, 513).

Tabard

Le *tabard* était un manteau court et ample porté par dessus l'armure ou la cotte de maille au Moyen Âge (*TFLi*). Le mot lui-même, d'origine obscure mais peut-être germanique, apparaît en forme de

tabairt au XIII^e siècle au Nord de la France. Le *FEW* propose d'abord une étymologie possible dans le moyen grec *tampàrion*, désignant une espèce de manteau (*FEW* XX, 21), mais la rejette un tome plus tard, en ajoutant ce mot aux matériaux d'origine inconnue (*FEW* XXI, 519b).

Dans *Frantext*, il apparaît pour la première fois dans le *Registre criminel du Châtelet* (1389) :

- (60) Paris; maistres Jehan de Bar et Nicolas Chaon, examineurs
oudit Chastellet, fu atteint et fait venir Jehan Le
Restis, nez de la ville de Sousterrine, ou país de Limosin,
prinssonier detenuz oudit Chastellet, pour souspeçon
qu' il n' oit mal prins et emblé [...] un *tabart* court de drap pers mabré,
doublé de drap blanchet, et comme fourreure de connins
sauvages en maniere de houpelande. (p. 120)

L'extrait ci-dessus décrit les accusations faites envers monsieur Jehan Le Restis, qu'on soupçonne d'avoir volé divers vêtements pour ensuite les vendre au marché. Parmi ces vêtements, on décrit un *tabart* court de drap bleu marbé, doublé d'un drap blanchâtre et muni d'une fourrure de lapin.

Au XIX^e siècle réapparaît un *tabard* analogue au sens de « tunique brodée d'armoiries portée par les hérauts d'armes » dans un essai de Prosper Mérimée (*TLFi*). Or comme il raconte l'histoire de Don Pédre I^{er}, roi de Castille au XIV^e siècle, il ne s'agit évidemment pas d'une réanimation du manteau médiéval.

4.3.5 Mélioratifs

Gaillard

Dérivé du gallo-roman **galia* signifiant « force » (*FEW* IV, 30a), ce mot apparaît déjà dans la *Chanson de Roland* vers 1080 avec le sens de « qui respire la force » (Bédier 1927 : 395). Le sens général en ancien français était « vigoureux » (Greimas 2004 : 284), mais en moyen français il pouvait également signifier « vif, bien portant; audacieux, hardi; joyeux, jovial; libre, licencieux » (Greimas & Keane 1992 : 318). À partir du XVI^e siècle, il commença à s'employer comme nom masculin du sens « garçon vigoureux » (Rey 2006 : 1542).

Dans *Frantext*, ce mot apparaît comme nom propre dans de nombreux textes. Or le premier usage adjectival se trouve dans l'œuvre satirique *Les Quinze Joies de mariage* (1390) d'un auteur anonyme :

- (61) Lors les gallans, qui la voient bien
abillee et bien emparlee, se avencent chacun
endroit soy de luy ouffrir raison l' un plus que
l' autre, quar jolis maintien et *gaillart* de femme donne
hardement a couart. (p. 16)

Ce passage décrit cyniquement comment *les gallans*, ou séducteurs, font la cour à une femme qui s'est rendue à une fête sans la compagnie de son mari, « car femme fière et ardente donne de l'audace au plus lâche » (Mira 2009 : 41). Bien que la traduction de Mira paraisse assez libre, elle semble pourtant véhiculer un sens positif dans *gaillart*.

Ce mot s'emploie toujours en français moderne au sens de « qui a un caractère de vaillance et de hardiesse » (*Littré* 2007 : 802). À La Réunion, il s'emploie plus généralement pour décrire « quelque chose d'agréable ou de sain » (*Littré* 2007 : 802). On notera cependant que tandis qu'un *gaillard* est « un homme vigoureux, dispos, décidé » en français standard, la forme féminine est un mot péjoratif désignant « une femme peu scrupuleuse, trop libre » (*Littré* 2007 : 802). Ce dernier sens semble avoir surgi au XXI^e siècle (*TFLi*) alors qu'auparavant, *gaillarde* désignait une danse qui était populaire au XVI^e siècle (Rey 2006 : 1542).

4.4 Bilan des mots non-péjoratifs

Parmi les mots qui à une première lecture ont été jugés sans valeur péjorative dans notre étude, nous avons identifié trois noms de couleurs, deux mots liés au corps, deux mots qui appartiennent au monde des animaux, neuf mots inanimés et un seul mot de valeur méliorative.

Les trois couleurs (*baiart*, *grisard*, *liart*) s'employaient pour décrire la robe d'un cheval ou le cheval lui-même. Deux d'entre eux, *baiart* et *grisard*, ont été créés en attachant le suffixe *-ard* à deux noms de couleurs existants, *baille* et *gris*, ce qui indique que l'on a voulu créer des agentifs. Or dans nos exemples de textes, ils s'emploient toutes les trois comme des adjectifs. À part *grisard* qui s'emploie toujours pour désigner le petit du goéland et un type de peuplier, ces mots sont tous tombés en désuétude en français moderne.

En ce qui concerne les mots corporels, *javart* (« tumeur au pied du cheval ») et *brichouart* (« pénis »), nous sommes consciente que ce dernier pourrait également être classifié parmi les mots péjoratifs à cause de son côté obscène. La question est de savoir si même *javart*, désignant une tumeur chez les animaux – en plus issu d'un radical qui a produit de nombreux dérivés péjoratifs – est lui aussi teinté d'une valeur péjorative, ou si cela est de le prendre trop loin.

Le *renard* dans notre catégorie animalière est issu d'un nom germanique *Reginhart*, qui apparaît comme nom propre de l'animal rusé dans les fables. Le fait qu'il ait supplanté l'ancien français *goupil* témoigne encore une fois du triomphe initial du suffixe *-ard* dans la langue française. Le *bidouart* (« cheval qui trotte », mais également « membre viril »), en revanche, ne semble avoir été qu'un parenthèse dans le vocabulaire français.

Pour les mots inanimés, nous pouvons constater qu'il s'agit d'un groupe varié, comprenant des armes (*godendard*, *poignard*), des vêtements (*plumard*, *tabart*), un mot d'origine chevaleresque (*placard*, « petite targe de joute »), deux mots d'origine militaire (*étendard*, *boulevard*), une monnaie (*patard*) et un mot d'origine héraldique (*pennart*, « vol en armoirie », ensuite « couteau »). Cela illustre, selon nous, la fonction instrumentale du suffixe *-ard*, souvent exempte de connotation péjorative. Or, étant donné que l'incertitude étymologique entoure certains de ces mots, la question est de savoir dans quelle mesure la terminaison prend réellement sa racine dans le suffixe *-ard*, ou bien ailleurs.

Notre dernier mot, *gaillard*, est le seul mot mélioratif de notre étude, un sens qui est conservé en français moderne. Or même celui-ci est parfois teinté d'une valeur péjorative quand on l'emploie pour désigner des femmes jugées trop libres.

5. Bilan et discussion

À en juger par de cette liste de mots se terminant en *-ard*, la plupart d'entre eux sont effectivement à considérer comme plutôt péjoratifs. Derrière les péjoratifs se cachent le plus souvent un nom, comme *paillard* (« vaurien, fripon ») issu de *paille*, ou bien un verbe, tel que *pendard* (« bourreau, vaurien méritant d'être pendu ») issu de *pendre*. Il y a pourtant une poignée de mots issus d'adjectifs, comme *vieillard* (« personne âgée ») de *vieil*, *blafard* (« affaibli; terne; mauvais ») de *bleichvar* et *sotard/sottouart* (« sot, niais ») issus de *sot*.

Parmi les mots attestés déjà au XII^e siècle, on en retrouve presque de tout genre : des péjoratifs tels que *bâtard*, *busard*, *couard* et *musard* ; un mot inanimé comme *étendard* ; l'animal *renard* ; la couleur *baiart* ainsi que le seul mot mélioratif, *gaillard*. Bien que les péjoratifs dominent, nous pouvons donc constater que le suffixe *-ard* s'employait de bonne heure pour former des mots non seulement péjoratifs. Or même dans le cas de *renard*, on peut se douter d'une nuance péjorative quand il est employé comme nom propre des personnages trompeurs ou pour désigner des hommes rusés.

On aurait pu croire que le suffixe *-ard*, en étant un suffixe d'origine francique, s'attacherait plus facilement à des mots d'origine germanique, comme c'est le cas dans *agrapart*, *étendard*, *grisard* et *renard*. Or nous pouvons constater que la plupart des mots dans cette liste sont d'origine latine, ce qui

montre le grand succès de ce suffixe. À part le latin, on retrouve aussi des mots d'origine allemande (*blafard*), anglaise (*hagard*), espagnole (*patard*), gauloise (*liart*) et néerlandaise (*placard*, *godendard*).

Les trois couleurs se terminant en *-ard* – *baiart* (« bai »), *grisart* (« gris ») et *liart* (« gris ») – apparaissent assez tôt, au XII^e et au XIV^e siècle. Elles s'employaient toutes les trois pour décrire la robe d'un cheval ou pour désigner le cheval lui-même, ce qui donne une idée du rôle important du cheval dans la société médiévale. Le fait que leurs mots mères seraient issus de trois langues différentes - le gaulois, le latin et l'ancien bas-francique - indique que le suffixe *-ard* s'attachait dès le début à des mots d'origines variées.

Les mots inanimés montrent que le suffixe *-ard* n'a jamais été un suffixe uniquement péjoratif. Dans cette catégorie de mots, la terminaison *-ard* a été attachée pour des raisons différentes et pas toujours évidentes. Dans le cas de *boulevard*, cette forme est due à une prononciation vacillante dans l'ancien français *bolevers*. Pour *étendard*, il s'agirait d'une terminaison *-hard* appartenant au mot d'origine francique, ce qui aurait tout naturellement donné *-ard* en français. Dans d'autres cas encore, tels que *placard* (« petite targe de joûte; document qui n'est pas plié », etc.) et *plumart* (« panache »), il s'agirait d'une instrumentalisation à l'aide du suffixe *-ard* attaché à un verbe (*plaquer*) ou à un nom (*plume*).

Le succès du suffixe *-ard* a été si grand que, parfois, il se substitue un autre suffixe, pourtant pour des raisons pas toujours très claires. Dans les cas de *javarri* devenu *javart* et *patac* devenu *patard*, il se peut que les affixes *-arri* et *-ac* sonnent un peu étrangers et que l'on préfère les remplacer par un suffixe plus courant. Dans d'autres cas, tel que *poignal* devenu *poignard*, il a été suggéré que cela aurait pour cause la signification personnifiante du suffixe *-ard* ou c'est sous l'influence d'autres mots instrumentaux se terminant en *-ard*. Dans d'autres cas, tel que *soudoier* devenu *soudard*, le changement semble avoir été nécessaire, car on avait besoin de distinguer deux types de soldat.

L'un des mots corporels, *brichouart* (« pénis »), nous rappelle la description du *Petit Robert* à propos du suffixe *-ard*, notamment qu'il s'emploie non seulement pour donner une nuance péjorative mais quelquefois aussi vulgaire aux mots auxquels il s'attache. Le fait qu'au moins quatre autres mots dans notre relevé, *bidouart* (« cheval qui trotte »), *pennart* (« couteau »), *frappart* (« celui qui frappe ») et *poupard* (« bébé gros et joufflu »), peuvent signifier « membre viril » au sens figuré corrobore cela.

Certains mots chargés de sens péjoratif en ancien français ont perdu ce sens en français moderne, tels que *blafard*, d'abord « affaibli; mauvais », ne désignant plus que « d'une couleur terne », ou bien *peinard*, d'abord « vieillard rusé et grincheux; idiot » ensuite « vieillard souffreteux et affaibli » et finalement « tranquille, paisible, qui se ménage en évitant les soucis et la fatigue » (*Littre* 2007 : 1345). Or quelques-uns de ces mots porteurs d'une nuance péjorative perdue n'ont pas évolué eux-mêmes dans cette direction, mais ont plutôt été réinventés quelques siècles plus tard, dérivés d'autres mots et avec des sens nouveaux. Cela est le cas de *fétard*, « paresseux », réapparaissant comme *fétard* au sens de « personne qui aime faire la fête », *coquard*, « sot », réapparaissant comme « œil [tuméfié] » dans l'argot, ainsi que *papelard*, « hypocrite », réapparaissant au sens de « morceau de papier » au XIX^e siècle. Ce phénomène montre qu'un mot se terminant en *-ard* n'est pas de nature à être considéré comme étant péjoratif – le sémantisme peut changer considérablement d'un siècle à l'autre.

Le fait que même *gaillard* (« vigoureux; joyeux »), le seul mot en *-ard* à nuance méliorative parmi les mots relevés dans *Frantext Moyen Français*, prend un sens péjoratif au féminin en français moderne, « une femme peu scrupuleuse, trop libre », est peut-être la preuve la plus éclatante de la nature essentiellement péjorative de ce suffixe.

6. Conclusion

Dans cette étude, le but était d'examiner si la valeur péjorative du suffixe *-ard* se retrouvait aussi dans des mots médiévaux portant cette terminaison. Nous voulions également savoir dans quel genre de mots ce suffixe apparaît et comment les mots en *-ard* ont évolué en français moderne.

Effectivement, nous avons pu relever de nombreux mots comportant une valeur péjorative dans le vocabulaire français du Moyen Âge, confirmant les explications des dictionnaires selon lesquels le suffixe *-ard* est tout d'abord une terminaison à nuance péjorative et parfois vulgaire. Or en même temps, nous avons relevé un groupe de mots sans valeur péjorative, tels que les couleurs et les mots animés mais aussi des cas isolés de mots animaliers, corporels et même mélioratifs. Remontant aux XII^e et XIII^e siècle, ce groupe de mots montre que le suffixe *-ard* n'a jamais été une terminaison exclusivement péjorative. Il peut s'ajouter à des mots nominaux, verbaux et adjectivaux ainsi qu'à des mots d'origine francique ou latine mais également d'autres langues. Parfois il apparaît d'une manière hasardeuse à cause d'une prononciation vacillante ou par changement de suffixe pour une raison quelconque.

En examinant l'évolution des mots relevés, nous pouvons constater qu'une grande partie des mots péjoratifs médiévaux ne s'emploient plus en français moderne. Or, quelques-uns s'emploient toujours sans leur ancienne valeur péjorative, tandis que d'autres ont disparu pour ensuite réapparaître quelques siècles plus tard, issus d'autres mots et avec un autre sens (par exemple *coquard*). Par conséquent, un mot en *-ard* n'est pas toujours péjoratif de nature – il faut toujours considérer le contexte dans lequel il s'emploie pour bien saisir sa valeur. Pour une compréhension plus extensive du suffixe *-ard*, il faudrait aborder le corpus plus vaste de *Frantext Intégral* et étudier tous les mots portant cette terminaison, y compris au cas sujet, au féminin et au pluriel, et leur évolution dans les siècles suivants jusqu'à l'époque moderne.

Bibliographie

Ouvrages consultés

- BIDLER, Rose M. (2003). *Dictionnaire érotique: ancien français, moyen français, Renaissance*. Montréal: Cérés.
- BEDIER, Joseph (red.) (1927). *La chanson de Roland. [2], Commentaires*. L'Édition d'Art : Paris.
- BLOCH, Oscar, & WARTBURG, Walther von (1960). *Dictionnaire étymologique de la langue française*. 3. éd. ref. Paris : PUF.
- BRERETON, Georgina E. & FERRIER, Janet M. (red.) (1994). *Le Mesnagier de Paris*. Paris : Librairie générale.
- BOURCIEZ, Édouard (1967). *Éléments de linguistique romane*. 5. éd. Paris : Librairie C. Klincksieck.
- BRUNOT, Ferdinand (1905). *Histoire de la langue française des origines à 1900. T. 1, De l'époque latine à la Renaissance*. Paris : Colin.
- DAUZAT, Albert (1930). *Histoire de la langue française*. Paris : Payot.
- DAUZAT, Albert (1989). *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*. Éd. rev. et augm. Paris: Larousse.
- DAUZAT, Albert, DUBOIS, Jean & MITTERAND, Henri (1964). *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*. Paris : Larousse.
- DE LA VIGNE, Andreu (1979). *Le mystère de saint Martin 1496*. Genève : Droz.
- DE PIZAN, Christine (1985). *The treasure of the city of ladies, or, The book of the three virtues*. Harmondsworth : Penguin.
- DUBOIS, Jean & DUBOIS-CHARLIER, Françoise (1999). *La dérivation suffixale en français*. Paris : Nathan.
- DUPLES-AGIER, Henri (1865). *Registre criminel du Châtelet de Paris, du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392. T. 1*. Paris : C. Lahure.
- FICHTNER, G. Edward (1967). « *The Etymology of Goliard* », *Neophologus*. T. 51, janvier, p. 230-237.
- GLASER, Kurt (1967). « *Le sens péjoratif du suffixe -ard en français* », *Romanische Forschungen*. T. 27, p. 932-983.
- GODEFROY, Frédéric (1891-1902). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XIV^e siècle*. Paris : Vieweg.
- GREIMAS, Algirdas Julien (2004). *Dictionnaire de l'ancien français*. Paris : Larousse.
- GREIMAS, Algirdas Julien & KEANE, Teresa Mary (1992). *Dictionnaire du moyen français: la Renaissance*. Paris : Larousse.
- GROSSMANN, Maria & RAINER, Franz (red.) (2004). *La formazione delle parole in italiano*. Tübingen : Niemeyer.
- GUIRAUD, Pierre (1982). *Dictionnaire des étymologies obscures*. Paris : Payot.
- HENRY, Albert & RYCHNER, Jean (1974). *Le Testament Villon. 2, Commentaire*. Genève : Droz.
- HENRY, Albert & RYCHNER, Jean (1977). *Le Lais Villon et Les poèmes variés. 2, Commentaire*. Genève : Droz.
- HOFFMAN, Edward Joseph (1975). *Alain Chartier, his work and reputation*. Genève : Slatkine Reprints.
- HUCHON, Mireille (2002). *Histoire de la langue française*. Paris : LGF.
- LITRE, Émile, BLUM, Claude & MOULART-FREMAUX, Caroline (red.) (2007). *Le nouveau Littré*. Paris : Garnier.
- MATSUMURA, Takeshi (2015). *Dictionnaire du français médiéval*. Paris : Les Belles Lettres.

- MIRA, Carmelle (red.) (2009). *Les quinze joies du mariage: les XV joies de mariage : édition et traduction du manuscrit Y. 20 de la bibliothèque municipale de Rouen suivies d'un dossier*. Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre.
- NYROP, Kristoffer (1908). *Grammaire historique de la langue française T.3*. København : Gyldendal.
- STADLER-HONEGGER, Marguerite (1926). *Étude sur les miracles de Notre-Dame par personnages*. Slatkine.
- PERRET, Michèle (2016). *Introduction à l'histoire de la langue française*. 4^e édition. Paris : Armand Colin.
- REY, Alain & NYROP, Tristan (red.) (2006). *Dictionnaire historique de la langue française: contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine ;* Éd. enrichie / par Alain Rey et Tristan Hordé. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe & RIOUL, René (2009). *Grammaire méthodique du français*. 7. Ed. revue et augmentée Paris : Presses universitaires de France.
- ROBERT, Paul (2007). *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaire Le Robert.
- WALTER, Henriette (1997). *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris : R. Laffont.
- WARTBURG, Walther von (1993). *Évolution et structure de la langue française*. 12. éd. Tübingen : Francke.
- WARTBURG, Walther von (1922-2002). *Französisches Etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*. Basel : Zbinden.

Ressources électroniques

DEAF : Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français. Heidelberger Akademie der Wissenschaft.
Site internet: <http://www.deaf-page.de/fr/woerterbuch.php>

DMF : Dictionnaire du Moyen Français, Version 2015 (DMF 2015). ATILF – CNRS & Université de Lorraine.
Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>

TLFi : *Trésor de la langue Française informatisé*. ATILF - CNRS & Université de Lorraine.
Site internet: <http://www.atilf.fr/tlfi>

Stockholms universitet/Stockholm University
SE-106 91 Stockholm
Telefon/Phone: 08 – 16 20 00
www.su.se



**Stockholms
universitet**